



RAPPORT DE GESTION ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Rapport de gestion
- 45 États financiers consolidés
- 49 Notes afférentes aux états financiers consolidés

RAPPORT DE GESTION

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés de Tourmaline Oil Corp. (« Tourmaline » ou la « société ») et des notes y afférentes aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates. Les présents états financiers consolidés et rapport de gestion et d'autres renseignements sur Tourmaline peuvent être consultés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca ou sur le site Internet de Tourmaline au www.tourmalineoil.com. Le présent rapport de gestion est daté du 6 mars 2024.

L'information financière contenue aux présentes a été établie en conformité avec les normes IFRS de comptabilité, qui sont parfois désignées dans le présent rapport de gestion sous le nom de principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») et qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les montants en dollars sont exprimés en monnaie canadienne, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion contient des mesures financières déterminées, à savoir des mesures financières non conformes aux PCGR, des ratios financiers non conformes aux PCGR et des mesures de gestion du capital. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir de l'information sur les mesures financières non conformes aux PCGR, les ratios financiers non conformes aux PCGR et les mesures de gestion du capital suivants utilisés dans le rapport de gestion : « flux de trésorerie », « dépenses d'investissement », « revenus nets d'exploitation », « revenus nets d'exploitation par bep », « fonds de roulement ajusté » et « dette nette ». Ces mesures financières déterminées n'ayant pas nécessairement une définition normalisée, conformément à la réglementation en valeurs mobilières, elles doivent être définies clairement, accompagnées des mises en garde pertinentes et rapprochées avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, le cas échéant. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » pour obtenir un complément d'information sur la définition, le calcul et le rapprochement de ces mesures.

Énoncés prospectifs – Certaines informations concernant Tourmaline contenues dans le présent rapport de gestion, notamment l'évaluation par la direction des projets et des activités d'exploitation futurs de la société, renferment des énoncés prospectifs comportant des risques et des incertitudes connus et inconnus importants. L'utilisation des termes « prévoir », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « peut », « pourra », « projeter », « devrait », « être d'avis » et d'expressions similaires signale des énoncés prospectifs. Ces énoncés représentent les projections internes, les prévisions, les estimations ou les points de vue de Tourmaline, en ce qui a trait notamment au montant estimé et au calendrier des dépenses d'investissement ou autres, à la dette, aux charges, à la production, aux flux de trésorerie ou aux produits futurs prévus, de même que les autres attentes, points de vue, projets, objectifs, hypothèses, intentions ou énoncés au sujet d'événements ou de la performance futurs. Ces énoncés ne sont que des prévisions, et les événements ou résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans les énoncés prospectifs. Bien que Tourmaline soit d'avis que les attentes dont il est fait mention dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir les résultats, les niveaux d'activité, la performance ou les réalisations futurs, car ces attentes comportent, en soi, d'importants risques, incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique, géopolitique et social.

Plus particulièrement, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion renferment des énoncés portant notamment sur les éléments suivants : le volume des réserves de pétrole brut, de condensat, de LGN (liquides de gaz naturel) et de gaz naturel et les produits et flux de trésorerie nets futurs qui en seront tirés; les zones productives possibles; le calendrier des dépenses d'investissement et les fins auxquelles elles seront engagées; les attentes concernant la capacité de la société à réunir des capitaux et à accroître continuellement les réserves grâce à des acquisitions et à des activités de mise en valeur; l'accès aux marchés des titres d'emprunt et des titres de capitaux propres; les prévisions concernant les cours du marché et les coûts; les caractéristiques de rendement des biens visant le pétrole brut, le condensat, les LGN et le gaz naturel de la société; les niveaux de production, et la composition des produits de pétrole brut, de condensat, de LGN et de gaz naturel et les perspectives s'y rapportant; les versements de tout dividende (régulier ou exceptionnel) ainsi que le calendrier et le montant connexes; les régimes de rendement pour actionnaires et les attentes à l'égard de rachats d'actions potentiels; les résultats d'exploitation et les résultats financiers futurs de Tourmaline; les programmes de dépenses d'investissement; l'offre et la demande de pétrole brut, de condensat, de LGN et de gaz naturel; les taux de redevances futurs; les plans de forage, de mise en valeur et de complétion et les résultats en découlant; les terrains dont les droits arriveront à expiration; les sorties et les ententes de coentreprise; le montant des charges d'exploitation, des frais de transport ainsi que des charges générales et administratives; le traitement accordé par les régimes de réglementation gouvernementaux et les lois et les règlements d'ordre fiscal et environnemental; le solde estimé des comptes fiscaux. De plus, les déclarations concernant les « réserves » sont réputées constituer des énoncés prospectifs, car elles se fondent sur une évaluation implicite, qui se base sur certaines estimations et hypothèses, selon laquelle les réserves décrites pourront être exploitées de façon rentable dans l'avenir.

Ces énoncés prospectifs comportent de nombreux risques et incertitudes, dont la plupart échappent à la volonté de la société, notamment l'incidence de la conjoncture économique générale; la volatilité et le caractère incertain des cours du pétrole brut, du condensat, des LGN et du gaz naturel; la conjoncture sectorielle; la fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt; l'imprécision des estimations en matière de réserves; les obligations inhérentes aux activités liées au pétrole brut, au condensat, aux LGN et au gaz naturel; les risques environnementaux, politiques, géopolitiques, sociaux et liés à la réglementation; les évaluations erronées de la valeur des acquisitions et des programmes de prospection et de mise en valeur; la concurrence; l'indisponibilité de personnel ou de cadres qualifiés et d'une main-d'œuvre qualifiée; la capacité de la société à conserver sa notation de première qualité; les modifications apportées aux lois liées à l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux lois et règlements d'ordre fiscal et environnemental et aux programmes incitatifs dans le secteur du pétrole et du gaz naturel; les dangers tels que les incendies, les explosions, les éruptions, la formation de cratères et les déversements, autant d'événements qui peuvent entraîner des dommages considérables aux puits, aux installations de production et autres biens, ou à l'environnement lui-même, de même que provoquer des blessures corporelles; la volatilité des marchés boursiers; la capacité d'obtenir suffisamment de capitaux de sources internes et externes; l'obtention des approbations réglementaires ou externes requises; les risques de guerres ou d'autres d'hostilités ou d'événements géopolitiques, d'insurrection populaire et de pandémies; les risques liés aux revendications territoriales des Autochtones et à l'obligation de consultation; les risques liés aux changements climatiques; les conditions atmosphériques extrêmes (y compris les feux de forêt); l'inflation; les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; les violations de données et les cyberattaques; les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle; la modification des lois, y compris les lois fiscales et la réglementation relative aux redevances et à l'environnement (y compris les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre

et autres politiques de décarbonisation ou politiques sociales); la conjoncture économique générale et les marchés; et les autres risques dont il est fait mention sous la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle de la société, qui peut être consultée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sous la rubrique « Risques d'entreprise et incertitudes » du présent rapport de gestion.

En ce qui concerne les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion, Tourmaline a formulé des hypothèses concernant les éléments suivants : les prix des marchandises, les régimes de redevances et les lois fiscales actuels et futurs; les taux de production des puits et les volumes de réserves futures; la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée; le calendrier et le montant des dépenses d'investissement; les cours de change futurs; l'incidence de l'intensification de la concurrence; la conjoncture économique et les conditions générales sur les marchés des capitaux; la disponibilité de matériel de forage et de matériel et de services connexes; l'accès aux infrastructures ainsi que la capacité et l'utilisation des infrastructures détenues; l'incidence des règlements édictés par des organismes gouvernementaux; les coûts d'exploitation futurs, les obligations de démantèlement et la capacité de commercialiser avec succès le pétrole brut, le condensat, le gaz naturel et les LGN. Sans limiter la portée de ce qui précède, les versements futurs de dividendes, le cas échéant, et le niveau de dividende connexe sont incertains puisque la politique de dividende de la société et les fonds disponibles pour le versement de dividendes de temps à autre dépendra notamment des flux de trésorerie, des exigences financières pour les activités de la société et l'exécution de sa stratégie de croissance, des variations du fonds de roulement de même que du calendrier et du montant des dépenses d'investissement, des exigences en matière de service de la dette et d'autres facteurs qui échappent au contrôle de la société. De plus, la capacité de Tourmaline à verser des dividendes sera assujettie aux lois applicables (y compris le respect des critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés) et les restrictions contractuelles contenues dans les instruments régissant sa dette, y compris sa facilité de crédit.

La direction présente ce sommaire des hypothèses et des risques liés aux énoncés prospectifs dont il est fait état dans le présent rapport de gestion afin de fournir aux lecteurs un point de vue plus complet sur les activités d'exploitation futures de Tourmaline; ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les résultats, la performance et les réalisations réels de Tourmaline pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés ou suggérés par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que l'un ou l'autre des événements prévus dans ces énoncés surviendra ou se produira et, s'il se produisait, quels avantages, s'il en existe, la société en tirerait. Les lecteurs doivent garder à l'esprit que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent rapport de gestion, et la société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, ou d'événements ou de résultats futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Conversion en bep – Les montants par baril d'équivalent pétrole ont été calculés selon un taux de conversion de six mille pieds cubes de gaz naturel pour un baril d'équivalent pétrole (6 : 1). Les barils d'équivalent pétrole (« bep ») peuvent prêter à confusion, surtout s'ils sont utilisés de façon isolée. Un ratio de conversion du bep de six kpi³ pour un baril est fondé sur une méthode de conversion en énergie équivalente qui s'applique principalement au bec du brûleur et ne représente pas une valeur d'équivalence à la tête du puits. De plus, étant donné que le ratio de valeur entre le gaz naturel et le pétrole brut fondé sur les prix en vigueur du gaz naturel et du pétrole brut est considérablement différent du ratio d'équivalence énergétique de 6 : 1, le ratio de conversion de 6 : 1 pourrait être trompeur en tant qu'indicateur de valeur.

CONTEXTE D'EXPLOITATION

De nombreux facteurs échappant au contrôle de la société ont une incidence sur la qualité marchande et le prix du pétrole brut, du condensat, des LGN et du gaz naturel, lesquels peuvent être volatils pour plusieurs raisons, notamment les incertitudes entourant l'offre et la demande de ces marchandises en raison des politiques gouvernementales, de la conjoncture des économies mondiales, des sanctions ou des interdictions d'importation, du remaniement des flux commerciaux mondiaux, des préoccupations macroéconomiques mondiales liées à la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, des mesures prises par l'OPEP+, les incertitudes politiques et géopolitiques, les guerres et les hostilités en cours ou d'autres événements économiques ou politiques défavorables aux États-Unis, en Europe ou en Asie. En outre, le ralentissement de l'activité économique mondiale, l'inflation et l'incertitude entourant les taux d'intérêt de même que la possibilité d'une récession continuent de compromettre le rythme de croissance de la demande. De plus, les prix du gaz naturel devraient demeurer sous pression à court terme en raison de l'offre vigoureuse et des niveaux élevés de stockage. Les conditions météorologiques continueront d'être un facteur clé de la demande et d'avoir une incidence sur les prix du gaz naturel.

En raison de l'incertitude qui entoure l'ampleur, la durée et les résultats possibles des facteurs énumérés précédemment, la société n'est actuellement pas en mesure de prévoir son incidence à long terme sur ses activités, ses liquidités, sa situation financière et ses résultats; cette incidence pourrait toutefois être significative.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques d'entreprise et incertitudes » du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur certains autres risques auxquels sont exposés Tourmaline, ses entreprises et ses activités.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À L'ENVIRONNEMENT

Les considérations liées au climat sont intégrées aux principaux processus de planification des activités et de gestion des risques dans l'ensemble de la société.

Mise à jour réglementaire

La réglementation concernant notamment les émissions et le carbone qui a une incidence sur les enjeux liés au climat et aux changements climatiques est en évolution constante. En ce qui a trait à l'information liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et au climat (« ESG »), l'International Sustainability Standards Board (l'« ISSB ») a publié ses deux premières normes IFRS sur la durabilité, soit IFRS S1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (ensemble, les « normes de l'ISSB »). Les normes de l'ISSB visent à constituer des normes sur la présentation d'informations liées à la durabilité qui soient uniformes, comparables et fiables à l'échelle mondiale. L'application obligatoire des normes ISSB dépend des processus d'approbation ou de réglementation de chaque pays. Dans le cas de la société, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») sont chargées d'élaborer les obligations en matière d'informations liées au climat pour les émetteurs assujettis au Canada. Les ACVM ont publié pour commentaires le projet de règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques, qui vise à instaurer des obligations d'information liées au climat pour les émetteurs assujettis au Canada, à quelques exceptions près. Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (le « CCNID ») a été établi dans le but d'examiner les normes de l'ISSB afin de déterminer s'il convient de les adopter au Canada. Tant que les ACVM et le CCNID n'auront pas statué sur les normes d'information sur la durabilité au Canada, les sociétés ouvertes au pays ne sont pas tenues de les adopter. La société est dans l'attente de nouvelles directives des ACVM au sujet de leurs règles définitives.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure de respecter les exigences d'information en matière de durabilité des autorités de réglementation et les attentes actuelles et futures des investisseurs, des fournisseurs d'assurance ou d'autres parties prenantes, ses activités et sa capacité d'intéresser et de fidéliser du personnel qualifié, d'obtenir des permis, des licences, des inscriptions, des approbations et des autorisations réglementaires de la part de divers organismes gouvernementaux et de réunir des capitaux pourraient en subir des conséquences défavorables. Le coût de la conformité à ces normes et à d'autres normes qui pourraient être élaborées ou évoluées au fil du temps n'a pas encore été déterminé. La société continue de surveiller l'évolution de la réglementation en matière d'ESG et son incidence éventuelle sur la société.

Présentation d'informations sur le développement durable

La société publie un rapport annuel sur le développement durable, qui contient de l'information détaillée sur les résultats en matière d'ESG et qui peut être consulté sur le site Web de la société à l'adresse <https://sustainability.tourmalineoil.com/>.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur le développement durable, les normes du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB ») ont été utilisées comme point de référence pour déterminer les facteurs de durabilité pertinents pour les parties prenantes de Tourmaline. La société a appliqué la norme SASB Oil & Gas – Exploration & Production Standard (« SASB EM-EP ») ainsi que les normes de la Global Reporting Initiative (« GRI ») 305-2 Energy Indirect (Scope 2) GHG Emissions [émissions indirectes de GES (niveau 2)]. La société a également pris en compte les recommandations du groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et a inclus des thèmes de réflexion et des mesures mis de l'avant par l'ISSB.

ACQUISITIONS IMPORTANTES

Le tableau qui suit résume les acquisitions importantes réalisées par la société au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Acquisition	Type	Date	UGT	Prix d'achat ¹⁾ (en millions de dollars)	Production ²⁾ (en bep/j)
Aitken Creek	Infrastructure	12 avril 2022	BC Montney	235,3 \$	s. o.
Rising Star	Entreprise	10 août 2022	Spirit River	191,1 \$	5 700
Bonavista	Entreprise	17 novembre 2023	Deep Basin	1 340,2 \$	60 000

1) Ces montants reflètent le prix d'achat en trésorerie et (ou) en actions ordinaires, mais ne comprennent pas la prise en charge d'un fonds de roulement (dette nette).

2) Production estimée à la date de prise d'effet de l'acquisition.

3) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » du présent rapport de gestion et à la note 6 des états financiers consolidés de la société pour obtenir plus d'information sur ces transactions.

PRODUCTION

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Gaz naturel (en kp^3/j)	2 543 185	2 376 463	7 %	2 409 349	2 330 234	3 %
Pétrole (en b/j)	13 214	11 001	20 %	11 907	10 863	10 %
Condensat (en b/j)	34 829	32 548	7 %	33 009	32 060	3 %
LGN (en b/j)	85 050	71 964	18 %	73 892	69 537	6 %
Équivalent pétrole (en bep/j)	556 957	511 590	9 %	520 366	500 832	4 %
Production en stockage (vendue à partir du stockage) (en bep/j)	(2 732)	(3 968)	(31) %	1 192	(442)	370 %
Total des volumes produits (en bep/j)	554 225	507 622	9 %	521 558	500 390	4 %
Gaz naturel (en %)	76 %	77 %		77 %	78 %	

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, la production a augmenté de 9 % pour atteindre en moyenne 556 957 bep/j, contre 511 590 bep/j pour le trimestre correspondant de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la production moyenne a augmenté de 4 % pour se situer à 520 366 bep/j en 2023, comparativement à 500 832 bep/j pour 2022.

L'augmentation de la production pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'explique par le succès du programme d'exploration et de production de la société et les acquisitions d'entreprises et de biens effectuées en 2022 et 2023, y compris l'acquisition de Bonavista Energy Corporation (« Bonavista »), qui représente environ 64 % et 47 % de l'augmentation de la production pour le trimestre et la période de douze mois, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'augmentation a été contrebalancée en partie par un cas de force majeure sur la conduite Nord de Pembina Pipeline Corporation, ce qui a entraîné la baisse des volumes de LGN au premier trimestre de 2023, et par les interruptions de production liées aux feux de forêt en Alberta et en Colombie-Britannique au deuxième trimestre de 2023.

Les volumes de production moyens mentionnés précédemment, au quatrième trimestre de 2023, comprennent 2 732 bep/j de gaz naturel qui ont été retirés des installations de stockage au cours du trimestre. Au quatrième trimestre de 2023, les volumes produits moyens se sont établis à 554 225 bep/j. Au quatrième trimestre de 2022, 3 968 bep/j de gaz naturel avaient été retirés des installations de stockage, ce qui avait donné lieu à des volumes produits moyens de 507 622 bep/j.

La société possède des installations de stockage à Dawn et à PG&E Citygate. Elles lui donnent l'occasion d'y entreposer du gaz naturel dans les périodes où les prix des marchandises sont plus faibles (normalement, en été) et de l'en retirer lorsque les prix sont plus élevés (normalement, en hiver). La société a une capacité totale de stockage de 6,0 Gpi³.

Pour l'ensemble de l'exercice 2024, il est prévu que la production s'établisse désormais dans une fourchette de 580 000 à 590 000 bep/j, en baisse par rapport aux prévisions de 600 000 bep/j présentées dans le communiqué de presse du 1^{er} novembre 2023 de la société. La réduction des volumes est conforme à la diminution des dépenses d'investissement prévues pour 2024.

PRODUITS, PRIMES (PERTES) ET PROFIT RÉALISÉ (PERTE RÉALISÉE)

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Gaz naturel						
Ventes attribuables à la production	693 693 \$	1 240 546 \$	(44) %	2 867 752 \$	5 114 700 \$	(44) %
Prime sur les activités de gestion des risques	194 332	406 078	(52) %	809 886	508 744	59 %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	106 138	(139 780)	176 %	566 603	(629 445)	190 %
	994 163	1 506 844	(34) %	4 244 241	4 993 999	(15) %
Pétrole						
Ventes attribuables à la production	113 198	101 930	11 %	413 799	454 206	(9) %
Prime sur les activités de gestion des risques	3 918	4 785	(18) %	16 455	13 772	19 %
(Perte réalisée) sur les instruments financiers	(2 073)	(7 132)	71 %	(9 985)	(63 475)	84 %
	115 043	99 583	16 %	420 269	404 503	4 %
Condensat						
Ventes attribuables à la production	321 531	331 056	(3) %	1 225 901	1 400 798	(12) %
(Perte) sur les activités de gestion des risques	(660)	(1 622)	59 %	(2 236)	(5 407)	59 %
(Perte réalisée) sur les instruments financiers	(6 181)	(19 299)	68 %	(29 294)	(187 381)	84 %
	314 690	310 135	1 %	1 194 371	1 208 010	(1) %
LGN						
Ventes attribuables à la production	237 618	258 983	(8) %	843 801	1 141 133	(26) %
(Perte) sur les activités de gestion des risques	(6 354)	–	(100) %	(12 842)	–	(100) %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	3 723	918	306 %	17 157	(4 808)	457 %
	234 987	259 901	(10) %	848 116	1 136 325	(25) %
Total						
Ventes attribuables à la production	1 366 040	1 932 515	(29) %	5 351 253	8 110 837	(34) %
Prime sur les activités de gestion des risques	191 236	409 241	(53) %	811 263	517 109	57 %
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	101 607	(165 293)	161 %	544 481	(885 109)	162 %
Total des produits tirés de la vente des marchandises et prime sur les activités de gestion des risques et profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	1 658 883 \$	2 176 463 \$	(24) %	6 706 997 \$	7 742 837 \$	(13) %

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, le total des ventes attribuables à la production a diminué de 29 % pour s'établir à 1,4 milliard de dollars, alors qu'il s'était établi à 1,9 milliard de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des ventes attribuables à la production a diminué de 34 %, passant de 8,1 milliards de dollars en 2022 à 5,4 milliards de dollars en 2023. La diminution pour les deux périodes peut être attribuée à la baisse des prix de référence du gaz naturel AECO et Station 2 ainsi qu'à la baisse des prix de référence du pétrole et du condensat, contrebalancées en partie par l'accroissement des volumes produits.

Le poste « Prime sur les activités de gestion des risques » comprend les primes reçues ou les pertes subies par Tourmaline au titre des ventes de gaz naturel effectuées sur des marchés à l'extérieur de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la prime (perte) reçue sur les prix des contrats de marchandises avec livraison physique par rapport aux prix de référence. Tourmaline vend son gaz naturel sur une plus grande variété de marchés. Ces marchés comprennent Sumas, PG&E Malin, PG&E Citygate, Chicago Citygate, Ventura, Dawn et l'Asie (via la côte américaine du golfe du Mexique), tous des marchés où le gaz naturel se vend traditionnellement à des prix supérieurs au prix AECO.

Les chiffres du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tiennent compte d'une prime sur les activités de gestion des risques 191,2 millions de dollars et de 811,3 millions de dollars, respectivement, en regard d'une prime de 409,2 millions de dollars et de 517,1 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, les prix AECO ont été en moyenne moins élevés que les prix reçus (compte tenu des frais de transport) aux autres carrefours où Tourmaline vend son gaz naturel, ce qui a donné lieu à une prime sur les activités de gestion des risques ainsi qu'à un profit sur les contrats physiques de la société au cours des périodes.

Le total des produits pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 a également subi l'incidence d'un profit réalisé de 101,6 millions de dollars et de 544,5 millions de dollars, respectivement, sur les instruments financiers (perte réalisée de 165,3 millions de dollars et de 885,1 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022) découlant de la hausse des prix perçus sur les contrats financiers de marchandises par rapport aux prix de référence plus faibles. En outre, le profit réalisé sur les instruments financiers comprend les profits réalisés que Tourmaline a enregistrés en 2023 relativement à son dérivé incorporé sur le gaz naturel qui reflète la prime reçue sur le prix correspondant à l'indice des prix au comptant Japan Korea Marker (« JKM »), moins les frais, par rapport à NYMEX.

Le total des produits tirés de la vente des marchandises, les primes sur les activités de gestion des risques et le profit réalisé (la perte réalisée) sur les instruments financiers ne tiennent pas compte de l'incidence des profits latents (des pertes latentes) sur les contrats de marchandises jusqu'à ce que ces profits ou ces pertes soient réalisés.

PRIX DE RÉFÉRENCE DU PÉTROLE ET DU GAZ NATUREL

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Gaz naturel						
NYMEX Last Day (en \$ US/kpi ³)	2,88 \$	6,26 \$	(54)%	2,74 \$	6,64 \$	(59)%
AECO 5A (en \$ CA/kpi ³)	2,34 \$	5,14 \$	(54)%	2,68 \$	5,34 \$	(50)%
West Coast Station 2 (en \$ CA/kpi ³)	2,06 \$	3,19 \$	(35)%	2,27 \$	4,46 \$	(49)%
Sumas (en \$ US/MBtu)	3,22 \$	14,30 \$	(77)%	4,22 \$	8,08 \$	(48)%
ATP 5A Day Ahead (en \$ CA/kpi ³)	2,43 \$	4,89 \$	(50)%	2,47 \$	5,59 \$	(56)%
Chicago Citygate (en \$ US/MBtu)	2,28 \$	5,37 \$	(58)%	2,30 \$	6,09 \$	(62)%
Ventura (en \$ US/MBtu)	2,23 \$	5,61 \$	(60)%	2,29 \$	6,09 \$	(62)%
PG&E Malin (en \$ US/MBtu)	3,64 \$	14,36 \$	(75)%	4,69 \$	8,38 \$	(44)%
PG&E Citygate (en \$ US/MBtu)	5,05 \$	15,81 \$	(68)%	6,09 \$	9,59 \$	(36)%
Dawn (en \$ US/MBtu)	2,28 \$	5,16 \$	(56)%	2,33 \$	6,04 \$	(61)%
JKM (en \$ US/MBtu)	15,59 \$	38,56 \$	(60)%	14,61 \$	34,25 \$	(57)%
Pétrole et condensat						
NYMEX WTI (en \$ US/b)	78,53 \$	82,64 \$	(5)%	77,61 \$	94,33 \$	(18)%
Prix au pair à Edmonton (en \$ CA/b)	96,96 \$	108,16 \$	(10)%	99,62 \$	119,84 \$	(17)%
Condensat à Edmonton (en \$ CA/b)	104,53 \$	115,48 \$	(9)%	102,79 \$	121,46 \$	(15)%

COURS DE CHANGE

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
\$ CA/\$ US ¹⁾	0,7347 \$	0,7369 \$	– %	0,7411 \$	0,7688 \$	(4)%

1) Cours moyens pour la période.

PRIX RÉALISÉS PAR TOURMALINE¹⁾

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Gaz naturel (en \$/kpi ³)	4,25 \$	6,89 \$	(38)%	4,83 \$	5,87 \$	(18)%
Pétrole (en \$/b)	94,63 \$	98,39 \$	(4)%	96,70 \$	102,02 \$	(5)%
Condensat (en \$/b)	98,21 \$	103,57 \$	(5)%	99,13 \$	103,23 \$	(4)%
LGN (en \$/b)	30,03 \$	39,26 \$	(24)%	31,45 \$	44,77 \$	(30)%
Équivalent pétrole (en \$/bep)	32,37 \$	46,24 \$	(30)%	35,31 \$	42,36 \$	(17)%

1) Les prix réalisés comprennent les ventes attribuables à la production, la prime sur les activités de gestion des risques et le profit réalisé (la perte réalisée) sur les instruments financiers.

Le prix moyen réalisé pour le gaz naturel pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 s'est chiffré à 4,25 \$/kpi³, en baisse de 38 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'était établi à 6,89 \$/kpi³. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le prix moyen réalisé pour le gaz naturel s'est établi à 4,83 \$/kpi³, en baisse de 18 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette diminution découle de prix de référence du gaz naturel moins élevés à tous les grands carrefours où la société vend sa production de gaz naturel. Les prix des marchandises moins élevés à ces carrefours ont été partiellement contrebalancés par le prix correspondant à l'indice de référence des prix au comptant JKM de 2023, qui était nettement plus élevé que les prix de référence du gaz naturel au Canada au cours des périodes. En janvier 2023, Tourmaline a commencé la livraison de gaz à Cheniere Energy sur la côte américaine du Golfe du Mexique, ce qui lui permet d'obtenir un prix correspondant à l'indice JKM.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le prix réalisé pour le pétrole a diminué de 4 % et de 5 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse reflète la diminution des prix de référence du pétrole pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 comparativement aux périodes correspondantes de 2022, en partie contrebalancée par la diminution des pertes réalisées sur les instruments financiers.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le prix réalisé pour le condensat s'est établi à 98,21 \$/b et à 99,13 \$/b, en baisse de 5 % et de 4 %, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse reflète la diminution des prix de référence reçus au cours des périodes, en partie contrée par la diminution des pertes réalisées sur les instruments financiers.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le prix réalisé pour les LGN a diminué de 24 % et de 30 %, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette baisse est liée à la diminution des prix de référence du gaz naturel, du pétrole et du condensat au cours des deux périodes, ainsi qu'à la perte réalisée sur les activités de gestion des risques.

REDEVANCES

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Gaz naturel						
Redevances à la Couronne	47 364 \$	191 098 \$	(75)%	342 220 \$	752 719 \$	(55)%
Redevances dérogatoires brutes	17 587	35 982	(51)%	79 056	151 938	(48)%
Crédits de redevances	(24 815)	(64 289)	(61)%	(190 283)	(307 930)	(38)%
	40 136	162 791	(75)%	230 993	596 727	(61)%
Pétrole, condensat et LGN						
Redevances à la Couronne	105 983	142 823	(26)%	420 140	612 877	(31)%
Redevances dérogatoires brutes	13 659	14 118	(3)%	51 359	61 399	(16)%
Crédits de redevances	(9 312)	(26 948)	(65)%	(64 073)	(155 454)	(59)%
	110 330	129 993	(15)%	407 426	518 822	(21)%
Total des redevances	150 466 \$	292 784 \$	(49)%	638 419 \$	1 115 549 \$	(43)%
Redevances en pourcentage des ventes de marchandises attribuables à la production						
	11,0 %	15,2 %		11,9 %	13,8 %	

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le taux de redevances effectif moyen s'est établi à 11,0 % et à 11,9 %, respectivement, comparativement à 15,2 % et à 13,8 %, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution du taux de redevances reflète le recul des prix de référence des marchandises comparativement à ceux de l'exercice précédent.

Les redevances sur le gaz naturel, établies à 231,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprennent des redevances à la Couronne et les redevances dérogatoires brutes payées de 421,3 millions de dollars, compensées par des crédits de 190,3 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les redevances sur le gaz naturel, établies à 596,7 millions de dollars, comprenaient des redevances à la Couronne et les redevances dérogatoires brutes payées de 904,7 millions de dollars, compensées par des crédits de 307,9 millions de dollars. Les crédits reçus pour les trimestres et les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 comprennent une déduction pour frais d'exploitation d'installation gazière reçue de la Couronne afin de tenir compte des charges engagées en vue de traiter et de transporter la production de gaz naturel revenant à la Couronne. Les redevances à la Couronne sur le gaz naturel ont également été atténuées par les crédits au titre de l'indemnité pour frais de forage et de conditionnement (« C* ») en Alberta ainsi que du Deep Well Royalty Credit Program en Colombie-Britannique.

La société prévoit que son taux de redevances pour 2024 s'établira à environ 10,5 %, en baisse par rapport au taux de redevances de 2023, ce qui reflète la baisse des prix des marchandises prévisionnels de même que la réduction des crédits. Le taux de redevances fluctue avec les prix des marchandises, ce qui signifie qu'une variation des prix des marchandises se répercutera sur le taux réel.

COMMERCIALISATION DES MARCHANDISES

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Produits liés à la commercialisation	19 052 \$	15 377 \$	24 %	79 724 \$	49 702 \$	60 %
Achats liés à la commercialisation	(7 888)\$	(14 021)\$	(44) %	(30 006)\$	(43 326)\$	(31) %

La société exploite un terminal commercial dans la zone Gordondale de l'Alberta. Le débit à partir du terminal commercial comprend les volumes de pétrole, de condensat et de LGN produits par Tourmaline ainsi que les volumes de pétrole, de condensat et de LGN achetés à des tiers.

Les produits et les achats liés à la commercialisation représentent les volumes vendus et les volumes achetés à des tiers, lesquels sont comptabilisés au montant brut aux fins de la présentation des états financiers. Tous les profits et les pertes sur la vente de produits de tiers liés au différentiel de prix sont comptabilisés dans les produits liés à la commercialisation.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, les produits liés à la commercialisation ont bondi de 24 % et les achats liés à la commercialisation ont diminué de 44 %, comparativement à la même période de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits liés à la commercialisation ont augmenté de 60 % et les achats liés à la commercialisation ont diminué de 31 %, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'augmentation des produits liés à la commercialisation au cours de l'exercice se rapporte aux produits reçus par Tourmaline pour le gaz naturel de tiers acheté par Cheniere Energy à un prix déterminé par un indice sur la côte du Golfe et vendu par la suite à un prix correspondant à l'indice de référence JKM en vertu de l'entente de livraison de gaz naturel conclue par Tourmaline. Les produits nets tirés de cette transaction ont été comptabilisés en tant que produits liés à la commercialisation à l'état du résultat net et du résultat global. La baisse des achats liés à la commercialisation reflète le recul des prix de référence des marchandises et la diminution des volumes achetés.

AUTRES PRODUITS

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Autres produits	11 294 \$	14 558 \$	(22) %	47 428 \$	53 412 \$	(11) %

Les autres produits se sont établis à 11,3 millions de dollars et à 47,4 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 14,6 millions de dollars et à 53,4 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse des autres produits s'explique essentiellement par une baisse des produits tirés de la production d'électricité, ce qui s'explique par des temps d'arrêt et la baisse des prix de l'électricité en 2023.

CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Charges d'exploitation	216 462 \$	206 344 \$	5 %	857 173 \$	785 611 \$	9 %
Par bep	4,22 \$	4,38 \$	(4) %	4,51 \$	4,30 \$	5 %

Les charges d'exploitation comprennent tous les frais périodiques engagés sur place et pour les concessions, mais non les recouvrements de produits découlant du traitement des volumes de tiers. Pour le quatrième trimestre de 2023, le total des charges d'exploitation s'est chiffré à 216,5 millions de dollars, contre 206,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2022, soit une hausse de 5 % par rapport à une hausse de production de 9 %. Les charges d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 857,2 millions de dollars, contre 785,6 millions de dollars pour la période correspondante de 2022, ce qui rend compte d'une hausse de 9 % du total des charges par rapport à une hausse de production de 4 %.

Les coûts par bep ont diminué, passant de 4,38 \$ par bep au quatrième trimestre de 2022 à 4,22 \$ par bep au quatrième trimestre de 2023. La baisse des coûts par bep pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 s'explique par la diminution des frais de traitement et de collecte et le recul des coûts de carburant et d'électricité, ce qui a été contré en partie par les pressions inflationnistes générales.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges d'exploitation se sont établies à 4,51 \$ par bep, en hausse par rapport à 4,30 \$ par bep pour l'exercice précédent. La hausse des coûts par bep pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 reflète la hausse des taxes foncières, des assurances et des taxes sur le carbone ainsi que des pressions inflationnistes en général. En outre, la production acquise par l'intermédiaire des acquisitions d'entreprises et d'actifs à l'exercice précédent a généralement entraîné une hausse des charges d'exploitation par bep, que la société continue de réduire à mesure que les actifs seront comptabilisés et que des gains d'efficacité opérationnelle seront réalisés.

Il est maintenant prévu que les charges d'exploitation moyennes de la société pour 2024 connaîtront une légère hausse, passant de 4,80 \$ par bep. L'augmentation des coûts par bep par rapport à 2023 tient compte des taxes foncières et des taxes sur le carbone plus élevées que prévu, de même que de l'inflation en général et des frais d'exploitation plus élevés attribuables aux actifs de Bonavista. La société continue d'accroître son portefeuille de liquides, ce qui se traduit également par des charges d'exploitation plus élevées. Toutefois, les coûts en trésorerie réels peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les niveaux de production réels de la société.

TRANSPORT

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Frais de transport du gaz naturel	227 736 \$	194 936 \$	17 %	787 118 \$	705 554 \$	12 %
Frais de transport du pétrole et des LGN	49 255	44 001	12 %	213 452	193 317	10 %
Total des frais de transport	276 991 \$	238 937 \$	16 %	1 000 570 \$	898 871 \$	11 %
Par bep	5,41 \$	5,08 \$	6 %	5,27 \$	4,92 \$	7 %

Le total des frais de transport s'est établi à 277,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 238,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de transport se sont chiffrés à 1,0 milliard de dollars, contre 898,9 millions de dollars pour la même période en 2022. Les frais de transport de 2023 rendent compte de l'augmentation des coûts attribuable à la hausse des volumes de production de même qu'à l'augmentation de volumes de ventes hors Alberta, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les frais de transport par bep se sont accrus, passant de 5,08 \$ au quatrième trimestre de 2022 à 5,41 \$ au quatrième trimestre de 2023. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de transport par bep ont augmenté pour se situer à 5,27 \$ contre 4,92 \$ un an plus tôt. L'accroissement des coûts unitaires pour les deux périodes reflète les frais de transport supplémentaires se rapportant à la livraison de gaz naturel sur la côte américaine du Golfe du Mexique à partir de janvier 2023.

CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Charges générales et administratives	42 405 \$	38 003 \$	12 %	178 439 \$	158 444 \$	13 %
Recouvrement de charges administratives et de charges liées aux activités d'investissement	(1 835)	(1 886)	(3)%	(7 048)	(8 367)	(16)%
Charges générales et administratives inscrites à l'actif	(10 757)	(9 737)	10 %	(43 165)	(46 703)	(8)%
Total des charges générales et administratives	29 813 \$	26 380 \$	13 %	128 226 \$	103 374 \$	24 %
Par bep	0,58 \$	0,56 \$	4 %	0,68 \$	0,57 \$	19 %

Le total des charges générales et administratives s'est établi à 29,8 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023, contre 26,4 millions de dollars au trimestre correspondant de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges générales et administratives se sont établies à 128,2 millions de dollars, comparativement à 103,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La hausse s'explique surtout par l'ajout de personnel et les locaux pour bureaux supplémentaires, ainsi que par les autres coûts liés aux acquisitions d'entreprises et de biens, de même que par la hausse des honoraires de tiers fournisseurs de services, les assurances et l'accroissement des coûts liés aux initiatives de commercialisation du secteur.

Il est prévu que les charges générales et administratives pour 2024 s'établiront à environ 0,70 \$ par bep en moyenne. Les charges réelles par bep peuvent toutefois varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les niveaux de production réels de la société.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Paiements fondés sur des actions	18 696 \$	20 904 \$	85 186 \$	50 401 \$
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif	(7 669)	(8 800)	(34 888)	(21 670)
Total des paiements fondés sur des actions	11 027 \$	12 104 \$	50 298 \$	28 731 \$
Par bep	0,22 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,16 \$

La société a comptabilisé une charge au titre des paiements fondés sur des actions de 11,0 millions de dollars et de 50,3 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 12,1 millions de dollars et à 28,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont chiffrés respectivement à 7,7 millions de dollars et à 34,9 millions de dollars, comparativement à 8,8 millions de dollars et à 21,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Les paiements fondés sur des actions ont augmenté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport à ceux de la période correspondante de 2022, ce qui rend compte des options dont la juste valeur est plus élevée en 2023 par rapport à 2022 et de la charge liée au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (« UAR ») de la société qui a été lancé au quatrième trimestre de 2022.

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société a recours à la méthode de la juste valeur pour calculer la charge au titre des paiements fondés sur des actions hors trésorerie. Au quatrième trimestre de 2023, 3 296 000 options sur actions, dont le prix d'exercice moyen pondéré était de 66,01 \$ l'option, ont été attribuées.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la société a attribué 324 170 UAR. Au 31 décembre 2023, 502 548 UAR de la société étaient en circulation et la société a comptabilisé une charge au titre des paiements liés aux UAR de 2,1 millions de dollars et de 6,9 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 (0,5 million de dollars au 31 décembre 2022). Les paiements liés aux UAR inscrits à l'actif pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont chiffrés respectivement à 1,5 million de dollars et à 5,1 millions de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2022). Ces deux montants sont pris en compte dans le tableau des paiements fondés sur des actions ci-dessus.

ÉPUISEMENT ET AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers, sauf les montants unitaires)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Total de l'épuisement et des amortissements	371 071 \$	308 232 \$	1 303 444 \$	1 184 516 \$
Moins les baux miniers échus	(3 749)	(1 030)	(17 850)	(32 530)
Épuisement et amortissements	367 322 \$	307 202 \$	1 285 594 \$	1 151 986 \$
Par bep	7,17 \$	6,53 \$	6,77 \$	6,30 \$

La charge au titre de l'épuisement et des amortissements, compte non tenu des baux miniers échus, s'est chiffrée à 367,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023, contre 307,2 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La charge au titre de l'épuisement et des amortissements comprend l'épuisement des participations dans des biens pétroliers et gaziers (exclusion faite des usines et des installations) qui s'est chiffré à 345,0 millions de dollars (288,3 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2022) et l'amortissement combiné des usines et des installations, du matériel de bureau, du mobilier et des agencements, et de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge au titre de l'épuisement et des amortissements, compte non tenu des baux miniers échus, s'est chiffrée à 1,3 milliard de dollars, contre 1,2 milliard de dollars pour la même période de 2022. La charge au titre de l'épuisement et des amortissements comprend une charge d'épuisement de 1,2 milliard de dollars liée aux participations dans des biens pétroliers et gaziers (1,1 milliard de dollars au 31 décembre 2022). La hausse de la charge au titre de l'épuisement et des amortissements en 2023 comparativement à 2022 est attribuable essentiellement à la hausse des volumes de production ainsi qu'à l'augmentation du coût total faisant l'objet d'épuisement, et comprend une hausse des coûts de mise en valeur futurs qui rend compte des pressions inflationnistes.

Le taux par bep d'épuisement et d'amortissement (compte non tenu de l'incidence des baux miniers échus) s'est chiffré à 7,17 \$ par bep et à 6,77 \$ par bep, respectivement pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, en hausse comparativement au taux de 6,53 \$ par bep et de 6,30 \$ par bep, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation du taux par bep est essentiellement attribuable à une hausse des coûts de mise en valeur futurs, ce qui fait augmenter le coût total faisant l'objet d'épuisement.

Les baux miniers échus se sont chiffrés à 3,7 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 comparativement à 1,0 million de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les baux miniers échus se sont élevés à 17,9 millions de dollars, comparativement à 32,5 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Les baux miniers échus pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 visaient moins de 1 % de l'ensemble des terrains de Tourmaline.

La société accorde la priorité au forage sur les terrains qu'elle juge comme étant les plus rentables et productifs. Compte tenu de l'étendue de son territoire, la société a décidé de ne pas poursuivre la mise en valeur de certaines parcelles dont les baux arrivent à échéance. La société examine toutes les possibilités (notamment les swaps, les amodiations, les coentreprises et les sorties) pour rentabiliser ces parcelles avant leur expiration.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la société n'avait décelé aucun indice de dépréciation à l'égard de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et, par conséquent, elle n'a effectué aucun test de dépréciation. La société n'a aucune UGT qui a fait l'objet d'une charge de dépréciation historique qui n'a pas été entièrement reprise.

CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Intérêts sur les prêts et emprunts	14 114 \$	8 909 \$	58 %	37 347 \$	29 616 \$	26 %
Charge de désactualisation	6 791	6 813	– %	19 362	21 153	(8) %
Intérêts se rapportant au contrat de location	404	82	393 %	840	319	163 %
(Profit) perte de change sur la dette libellée en dollars américains	(25 007)	13 876	(280) %	(25 007)	6 666	(475) %
(Profit réalisé) perte réalisée sur des swaps de devises	25 007	(13 876)	280 %	25 007	(6 666)	475 %
Coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises et de biens	7 372	–	100 %	7 419	439	1 590 %
Total des charges financières	28 681 \$	15 804 \$	81 %	64 968 \$	51 527 \$	26 %

Les charges financières pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 ont totalisé 28,7 millions de dollars, contre 15,8 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Le montant combiné moyen de la dette bancaire en cours et des billets de premier rang non garantis en cours et le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette se sont élevés respectivement à 1,0 milliard de dollars et à 4,69 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, comparativement à 737,0 millions de dollars et à 3,81 % pour la période correspondante de 2022, respectivement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges financières ont totalisé 65,0 millions de dollars, contre 51,5 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Le montant combiné moyen de la dette bancaire en cours et des billets de premier rang non garantis en cours, et le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette se sont élevés respectivement à 744,3 millions de dollars et à 3,95 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 818,8 millions de dollars et à 2,70 % pour la période correspondante de 2022.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'intérêts a augmenté du fait de la hausse du taux d'intérêt effectif, laquelle a été contrebalancée en partie par la baisse de la dette bancaire moyenne en cours par rapport à 2022. L'augmentation du taux d'intérêt effectif tant pour le trimestre que pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 reflète la majoration du taux préférentiel de la Banque du Canada au cours de 2023 par rapport aux périodes correspondantes de 2022.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a effectué des prélèvements en dollars américains sur la facilité de crédit comme elle y est autorisée aux termes de celle-ci. Le remboursement de ces prélèvements a engendré un profit de change découlant du raffermissement du dollar canadien. Parallèlement aux prélèvements libellés en dollars américains, la société a conclu des swaps de devises afin d'atténuer le risque de change découlant de ces emprunts libellés en dollars américains. Cette transaction permet à la société de profiter de l'écart entre le taux CDOR et le taux SOFR sans être exposée au risque de change.

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Charge d'impôt exigible	75 669 \$	7 599 \$	431 298 \$	11 934 \$
Charge d'impôt différé	113 823	13 838	12 196	1 407 309
Impôt sur le résultat	189 492 \$	21 437 \$	443 494 \$	1 419 243 \$

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'impôt exigible s'est établie respectivement à 75,7 millions de dollars et à 431,3 millions de dollars, respectivement, comparativement à 7,6 millions de dollars et à 11,9 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation de 2023 est attribuable au fait que la société est devenue assujettie à l'impôt pour la première fois au cours du troisième trimestre de 2022, en raison du bénéfice imposable en excédent des déductions fiscales disponibles.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, la charge d'impôt différé s'est chiffrée à 113,8 millions de dollars, comparativement à 13,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse de l'impôt différé s'explique essentiellement par la comptabilisation d'une perte latente de 1,8 milliard de dollars au titre du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM de la société au quatrième trimestre de 2022, ce qui a entraîné une baisse sensible du bénéfice avant impôt comparativement à la même période de 2023.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d'impôt différé s'est établie à 12,2 millions de dollars, comparativement à une charge d'impôt différé de 1,4 milliard de dollars pour la période correspondante de 2022. La charge d'impôt différé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 rend compte du bénéfice avant impôt de 2,2 milliards de dollars, compte tenu d'une perte latente de 1,2 milliard de dollars sur le dérivé incorporé sur le gaz naturel de la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le bénéfice avant impôt s'est établi à 5,9 milliards de dollars, compte tenu d'un profit latent de 2,0 milliards de dollars sur le dérivé incorporé sur le gaz naturel de la société.

L'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 reflète une diminution du taux d'impôt effectif moyen, qui est passé de 24,16 % en 2022 à 23,57 % en 2023, une proportion plus élevée de l'impôt sur le résultat de 2023 étant comptabilisée dans la charge d'impôt exigible par rapport à la charge d'impôt différé.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, FLUX DE TRÉSORERIE ET BÉNÉFICE NET

(en milliers, sauf les montants unitaires)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 012 819 \$	1 115 399 \$	(9) %	4 406 092 \$	4 692 731 \$	(6) %
Par action ¹⁾	2,90 \$	3,24 \$	(10) %	12,76 \$	13,70 \$	(7) %
Flux de trésorerie ²⁾	918 008 \$	1 402 647 \$	(35) %	3 707 683 \$	4 883 949 \$	(24) %
Par action ^{1), 2)}	2,62 \$	4,08 \$	(36) %	10,73 \$	14,26 \$	(25) %
Bénéfice net (perte nette)	700 202 \$	(30 366) \$	2 406 %	1 735 880 \$	4 487 049 \$	(61) %
Par action ¹⁾	2,00 \$	(0,09) \$	2 322 %	5,03 \$	13,10 \$	(62) %
Revenus nets d'exploitation par bep ²⁾	19,80 \$	30,56 \$	(35) %	22,17 \$	27,04 \$	(18) %

1) Les montants par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution, sauf les montants de bénéfice net (perte nette) par action des périodes au cours desquelles Tourmaline a enregistré une perte nette. Pour ces périodes, ces montants ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base compte tenu de l'effet antidilutif sur les calculs par action.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie se sont établis à 918,0 millions de dollars, ou 2,62 \$ par action après dilution, comparativement à 1,4 milliard de dollars, ou 4,08 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie se sont établis à 3,7 milliards de dollars, ou 10,73 \$ par action après dilution, comparativement à 4,9 milliards de dollars, ou 14,26 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2022. La diminution des flux de trésorerie pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023 comparativement aux périodes correspondantes de 2022 reflète une baisse des revenus nets d'exploitation de même qu'une diminution des flux de trésorerie de 75,7 millions de dollars et de 431,3 millions de dollars, respectivement, par rapport à la charge d'impôt exigible comptabilisée en 2023 (7,6 millions de dollars et 11,9 millions de dollars pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022).

La société a enregistré un bénéfice net après impôt de 700,2 millions de dollars, ou 2,00 \$ par action après dilution, pour le trimestre clos le 31 décembre 2023, comparativement à une perte nette après impôt de 30,4 millions de dollars, ou 0,09 \$ par action, pour la période correspondante de 2022. Le résultat net après impôt pour le trimestre clos le 31 décembre 2023 reflète un profit non réalisé de 200,6 millions de dollars sur les instruments financiers, alors qu'une perte non réalisée sur les instruments financiers de 1,1 milliard de dollars, principalement liée au dérivé incorporé sur le gaz naturel de la société, a été comptabilisée au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'incidence du profit latent sur les instruments financiers a été partiellement contrebalancée par une diminution de 35 % des revenus nets d'exploitation par bep de la société.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le bénéfice net après impôt s'est chiffré à 1,7 milliard de dollars, ou 5,03 \$ par action après dilution, comparativement à un bénéfice net après impôt de 4,5 milliards de dollars, ou 13,10 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse du bénéfice net après impôt en 2023 par rapport à 2022 témoigne d'une perte latente sur les instruments financiers de 658,2 millions de dollars, contre un profit latent sur les instruments financiers de 2,1 milliards de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le profit important sur les instruments financiers en 2022 était principalement attribuable à un profit latent comptabilisé sur les dérivés incorporés sur le gaz naturel de la société. Le recul du bénéfice net après impôt reflète également la baisse des revenus nets d'exploitation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en milliers)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Terrains et études sismiques	9 288 \$	20 228 \$	40 157 \$	53 743 \$
Forages et complétions	493 482	392 757	1 575 652	1 314 593
Installations	120 480	69 810	355 401	254 449
Dépenses d'investissement liées aux activités de prospection et de production	623 250	482 795	1 971 210	1 622 785
Acquisitions de biens	–	12 126	58 536	273 843
Sorties de biens	–	(109)	(7 789)	(71 489)
Divers	12 737	11 170	51 292	54 208
Total des dépenses d'investissement	635 987 \$	505 982 \$	2 073 249 \$	1 879 347 \$

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Au quatrième trimestre de 2023, la société a investi une contrepartie en trésorerie de 636,0 millions de dollars contre 506,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. Les dépenses de prospection et de production se sont chiffrées à 623,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023, comparativement à 482,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a investi une contrepartie en trésorerie de 2,1 milliards de dollars, déduction faite des sorties, comparativement à 1,9 milliard de dollars pour la période correspondante de 2022.

Le tableau qui suit résume les activités de forage, de complétion et de raccordement pour les périodes présentées :

	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Chiffres bruts	Chiffres nets	Chiffres bruts	Chiffres nets
Activités de forage	280	266,30	259	240,30
Activités de complétion	259	245,29	280	258,90
Activités de raccordement	266	251,40	271	252,50

Les dépenses d'investissement liées aux activités de prospection et de production prévisionnelles pour 2024 sont actuellement établies à 2,0 milliards de dollars, plus un montant additionnel de 40 millions de dollars en dépenses de prospection, en baisse par rapport aux dépenses d'investissement liées aux activités de prospection et de production prévisionnelles antérieures de 2,15 milliards de dollars, plus un montant additionnel de 100 millions de dollars en dépenses de prospection, présentées dans le communiqué de presse daté du 1^{er} novembre 2023 de la société. La réduction des dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2024 reflète la baisse des prix des marchandises prévue en 2024 par rapport aux prévisions antérieures. En ce qui concerne les dépenses d'investissement liées aux activités de prospection et de production, la société prévoit des coûts de forage et de complétion d'environ 1,7 milliard de dollars et des dépenses d'investissement relatives aux installations (y compris l'équipement, les pipelines et les raccordements) d'environ 300 millions de dollars. Le budget de dépenses d'investissement fait l'objet d'un suivi serré et continuera d'être ajusté, au besoin, en fonction des flux de trésorerie disponibles.

Acquisition d'une entreprise

Le 17 novembre 2023, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Bonavista. La société a émis 10 341 778 actions ordinaires au prix de 66,64 \$ l'action pour une contrepartie en actions de 689,2 millions de dollars et a versé une contrepartie en trésorerie de 651,0 millions de dollars, compte tenu de la prise en charge de la dette nette. Les coûts de transaction globaux engagés par la société de 7,4 millions de dollars en lien avec cette acquisition ont été inclus dans les charges financières dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises et a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 1,7 milliard de dollars, à une dette nette de 90,8 millions de dollars (dette bancaire, déduction faite du fonds de roulement de 16,2 millions de dollars et des instruments financiers de 11,3 millions de dollars), à des obligations relatives au démantèlement de 247,5 millions de dollars, à un actif d'impôt différé de 82,3 millions de dollars, ainsi qu'à un profit sur l'acquisition de 82,2 millions de dollars essentiellement lié à l'actif d'impôt différé comptabilisé. Cette acquisition représente un nouveau volet important de la stratégie de consolidation de la société et vient étayer son plan de croissance interne à long terme. Les actifs de Bonavista constituent un prolongement des activités existantes de Tourmaline dans la zone Deep Basin et permettent un accroissement des emplacements de forage, des terrains mis en valeur, de la production et des infrastructures.

Acquisitions de biens

Le 19 juin 2023, la société a acquis des terrains dans la zone du nord-est de la Colombie-Britannique pour une contrepartie en trésorerie de 32,5 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 32,5 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de néant.

Le 21 juillet 2023, la société a acquis des actifs dans la région de Deep Basin pour une contrepartie en trésorerie de 19,1 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 19,4 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de 0,3 million de dollars.

La société a appliqué à chacune des acquisitions susmentionnées le test de concentration facultatif de l'IFRS 3 et, par conséquent, les actifs acquis ont été comptabilisés à titre d'acquisitions d'actifs.

Total des acquisitions et des sorties de biens

Au total, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a conclu des acquisitions de biens pour une contrepartie en trésorerie de 58,5 millions de dollars, y compris les acquisitions susmentionnées (273,8 millions de dollars au 31 décembre 2022), et des acquisitions de biens de 1,0 million de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) pour une contrepartie autre qu'en trésorerie. La société a repris une obligation de démantèlement de 1,2 million de dollars par suite de ces acquisitions (20,9 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a également procédé à des sorties de biens pour une contrepartie en trésorerie totale de 7,8 millions de dollars (71,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) et une contrepartie autre qu'en trésorerie de 1,0 million de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2022).

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Dette bancaire

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogable de cinq ans non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'un consortium bancaire qui s'élève à 2,55 milliards de dollars, dont une tranche de 2,34 milliards de dollars vient à échéance en juin 2028 et une tranche de 215,0 millions de dollars vient à échéance en juin 2027. La date d'échéance peut être reportée annuellement à la demande de la société et avec le consentement des prêteurs. La facilité de crédit renouvelable comporte une clause d'expansion (« accordéon ») qui permet à la société, sous réserve de l'approbation des prêteurs, d'augmenter le montant de cette facilité jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars en ajoutant une nouvelle institution financière ou en augmentant le montant de l'engagement de ses prêteurs existants. Les prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au taux de financement des prêts à un jour garanti (le « taux SOFR ») (pour les emprunts en dollars américains), majoré de pourcentages applicables. Au 31 décembre 2023, un montant de 651,6 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, Tourmaline est assujettie à la clause restrictive suivante, soit le ratio du total de la dette¹⁾ par rapport au total de la structure du capital¹⁾, qui ne doit pas dépasser 0,65 : 1. Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, la société respectait toutes les clauses restrictives.

1) *Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».*

La société dispose également d'une facilité de crédit d'exploitation non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 50,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation de juin 2024 peut être reportée chaque année. La clause restrictive est la même que celle qui s'applique à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit d'exploitation.

En outre, la société dispose d'une facilité de crédit non garantie payable à vue de 50,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit payable à vue.

Au 31 décembre 2023, Tourmaline disposait de lettres de crédit en cours de 74,8 millions de dollars (54,9 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont une tranche de 26,3 millions de dollars est garantie par la facilité de crédit d'exploitation et une tranche de 48,5 millions de dollars est garantie par la facilité de crédit payable à vue.

Billets de premier rang non garantis

Le 25 janvier 2021, la société a émis des billets de premier rang non garantis à hauteur de 250,0 millions de dollars. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 2,077 %, payable deux fois l'an à compter du 25 juillet 2021, arrivent à échéance le 25 janvier 2028 et sont de rang égal avec toutes dettes en cours non garanties et subordonnées de la société. Ces billets de premier rang non garantis ne comportent aucune clause restrictive de nature financière.

Le 9 août 2021, la société a émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 200,0 millions de dollars. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 2,529 %, payable deux fois l'an dès le 12 février 2022, arrivent à échéance le 12 février 2029 et sont de rang égal avec toutes dettes en cours non garanties et subordonnées de la société. Ces billets de premier rang non garantis ne comportent aucune clause restrictive de nature financière.

Au 31 décembre 2023, la capacité d'emprunt totale de la société se chiffrait à 3,1 milliards de dollars, ce qui comprend la dette bancaire et les billets de premier rang non garantis.

Fonds de roulement ajusté¹⁾ et dette nette¹⁾

Au 31 décembre 2023, la société avait un fonds de roulement négatif ajusté de 679,5 millions de dollars, après un ajustement pour tenir compte de la juste valeur des instruments financiers à court terme, des obligations locatives à court terme, des obligations de démantèlement à court terme et des écarts de change latents liés au fonds de roulement (le fonds de roulement négatif se chiffrait à 298,3 millions de dollars) (fonds de roulement ajusté de 124,7 millions de dollars et fonds de roulement de 809,4 millions de dollars au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la société avait prélevé un montant de 651,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable et des billets à hauteur de 448,6 millions de dollars étaient en cours, pour un montant combiné de la dette bancaire et des billets de premier rang non garantis totalisant 1,1 milliard de dollars, déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt (619,1 millions de dollars au 31 décembre 2022). La dette nette au 31 décembre 2023 s'établissait à 1,8 milliard de dollars, déduction faite de la juste valeur des instruments financiers à court terme, des obligations locatives à court terme, des obligations de démantèlement à court terme et des écarts de change latents liés au fonds de roulement (494,4 millions de dollars au 31 décembre 2022).

1) *Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».*

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). Le 2 août 2023, la société a renouvelé son offre publique de rachat, ce qui lui permet de racheter jusqu'à 16 989 041 actions ordinaires, soit 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 25 juillet 2023, sur une période de douze mois à compter du 8 août 2023. Aux termes de l'offre publique de rachat, des actions ordinaires peuvent être rachetées au cours du marché en vigueur et toute action ordinaire rachetée aux termes de l'offre publique

de rachat sera annulée au moment de son rachat par la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société n'a racheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation.

Dividendes

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a versé des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,28 \$ et de 1,05 \$ par action ordinaire, pour un total de 98,4 millions de dollars et de 359,8 millions de dollars, respectivement, contre 0,25 \$ et 0,90 \$ par action ordinaire, pour un total de 84,7 millions de dollars et de 302,7 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Le 1^{er} février 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 2,00 \$ par action ordinaire pour un total de 677,6 millions de dollars.

Le 19 mai 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,50 \$ par action ordinaire pour un total de 508,7 millions de dollars.

Le 22 août 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,00 \$ par action ordinaire pour un total de 340,0 millions de dollars.

Le 1^{er} novembre 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,00 \$ par action ordinaire pour un total de 340,8 millions de dollars.

Gestion du capital

Pour 2024, la direction prévoit continuer d'utiliser les flux de trésorerie générés en interne pour financer son programme de prospection et de mise en valeur et elle entend maintenir un solide état de la situation financière, facteur qui revêt une grande importance, particulièrement en période de volatilité des prix des marchandises. L'augmentation des flux de trésorerie en 2022 et en 2023 a été consacrée de manière constante aux hausses modérées et durables de dividendes, aux dividendes exceptionnels et à la diminution de la dette nette. À l'avenir, la société a l'intention de continuer de rendre aux actionnaires la plupart des flux de trésorerie diminués des dépenses d'investissement, ce qui sera possible au moyen de hausses modérées et durables de dividendes, de dividendes exceptionnels, le cas échéant, et de rachats d'actions stratégiques. La méthode de gestion du capital de la société est expliquée à la note 4 d) des états financiers consolidés annuels de la société.

PARTICIPATION DANS TOPAZ ENERGY CORP (« TOPAZ »)

Au 31 décembre 2023, la société détenait 31,2 % des actions ordinaires en circulation de son entreprise associée, Topaz. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, Tourmaline a comptabilisé des produits tirés de la participation dans Topaz de 5,6 millions de dollars et de 14,9 millions de dollars, respectivement, et Topaz a versé des dividendes en trésorerie de 0,31 \$ et de 1,22 \$ par action ordinaire, ce qui a fait en sorte que Tourmaline a reçu un montant de 14,0 millions de dollars et de 55,1 millions de dollars, respectivement, montants qui ont été portés en déduction de sa participation dans Topaz. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, Tourmaline avait comptabilisé des produits tirés de la participation dans Topaz de 6,0 millions de dollars et de 34,4 millions de dollars, respectivement, et Topaz avait versé des dividendes en trésorerie de 0,30 \$ et de 1,10 \$ par action ordinaire, respectivement, ce qui a fait en sorte que Tourmaline a reçu un montant de 13,5 millions de dollars et de 52,8 millions de dollars, respectivement.

La société a conclu un certain nombre d'ententes avec Topaz, qui portent à la fois sur des redevances et des actifs d'infrastructure. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, des redevances dérogatoires brutes de 27,7 millions de dollars et de 115,2 millions de dollars, et des frais de traitement de 10,4 millions de dollars et de 39,3 millions de dollars, respectivement, étaient payables à Topaz et ont été pris en compte dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la société à titre de redevances et de charges d'exploitation. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, des redevances dérogatoires brutes de 45,9 millions de dollars et de 188,4 millions de dollars et des frais de traitement de 10,1 millions de dollars et 38,6 millions de dollars, respectivement, étaient payables à Topaz.

ACTIONS ET OPTIONS SUR ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 6 mars 2024, la société avait 351 473 541 actions ordinaires en circulation et 14 339 472 options sur actions attribuées et en circulation.

ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre normal des activités, Tourmaline a l'obligation d'effectuer des paiements futurs. Les obligations suivantes représentent des contrats et d'autres engagements qui sont connus et qui ne peuvent être résiliés.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR AN

<i>(en milliers)</i>	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements liés à l'exploitation ¹⁾	4 998 \$	8 780 \$	8 339 \$	21 592 \$	43 709 \$
Contrats de transport fermes	1 107 176	1 972 370	1 547 756	5 622 992	10 250 294
Contrats de traitement ²⁾	158 864	269 843	217 061	350 999	996 767
Engagements en matière de capitaux ³⁾	34 851	12 502	3 125	—	50 478
Facilité de crédit renouvelable ⁴⁾	—	—	897 000	—	897 000
Billets de premier rang non garantis ⁵⁾	10 378	20 757	265 920	200 611	497 666
	1 316 267 \$	2 284 252 \$	2 939 201 \$	6 196 194 \$	12 735 914 \$

1) Les engagements liés à l'exploitation comprennent les frais d'exploitation variables liés aux contrats de location de bureaux de la société.

2) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de traitement et d'électricité.

3) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de forage

4) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 6,77 %, soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2023, les intérêts étant versés à l'échéance de la facilité.

5) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 2,31 % soit le taux moyen applicable sur les billets de premier rang non garantis au 31 décembre 2022, les intérêts étant versés semestriellement.

ENTENTES HORS BILAN

La société est d'avis qu'elle ne détient aucune garantie ou entente hors bilan qui a, ou qui serait susceptible d'avoir, une incidence réelle ou future sur la situation financière, les résultats d'exploitation, la trésorerie et les dépenses d'investissement de la société.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration assume l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la société. Il a mis en place un processus visant à assurer le respect des politiques de gestion des risques et en surveille l'application.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites en fonction de la conjoncture des marchés et des activités de la société. Les risques financiers de la société sont présentés à la note 4 afférente aux états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la société avait conclu certains contrats dérivés financiers dans le but de gérer son risque marchandises. Ces instruments ne servent ni à des fins de transaction ni à des fins de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers en tant que couvertures comptables efficaces en dépit du fait qu'elle considère que tous les contrats de marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. De tels contrats de marchandises dérivés financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées à titre de profit latent ou de perte latente à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Les contrats conclus par la société en 2023 sont résumés à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes sur les instruments financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers	200 597	\$ (1 093 061)	(658 200)	\$ 2 100 989

La société a conclu des contrats de vente avec livraison physique dans le but de gérer le risque marchandises. Ces contrats sont considérés comme des contrats de vente normaux et ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés. Les contrats avec livraison physique en vigueur au 31 décembre 2023 sont résumés et présentés à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société a une entente de livraison de gaz naturel d'une durée de 15 ans qui est entrée en vigueur depuis janvier 2023, en vertu de laquelle Tourmaline doit livrer 140 000 MBtu/j (environ 140 000 kpi³/j). Aux termes de l'entente, Tourmaline livrera du gaz naturel à sa contrepartie à un point de livraison situé en Louisiane, aux États-Unis, et obtiendra un prix correspondant à l'indice des prix au comptant JKM, moins les déductions pour transport et liquéfaction. Compte tenu du fait que les volumes sont livrés à une contrepartie aux États-Unis, mais que Tourmaline obtient un prix correspondant à l'indice des prix au comptant JKM, il a été déterminé que l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM contenait également un dérivé incorporé en raison de l'écart de prix entre le JKM et le NYMEX. La société a défini le contrat hôte comme un contrat de vente de gaz naturel assorti d'un prix sous-jacent pour le gaz naturel correspondant au NYMEX.

La société détermine la juste valeur des dérivés incorporés à la clôture de chaque période, par l'utilisation de modèles internes qui intègrent des données d'entrée non observables importantes (niveau 3). En l'absence de données observables, on tiendra compte des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, y compris les hypothèses sur les risques de marché, tels que les prix futurs de l'énergie et les taux d'actualisation. Pour déterminer les estimations de la juste valeur, la société tente d'utiliser au maximum les données d'entrée observables et d'utiliser au minimum les données d'entrée non observables.

La société enregistrera des profits latents (pertes latentes) sur le dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel d'après les variations des prévisions sur les prix du JKM et au NYMEX. Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, le dérivé incorporé de gaz naturel a entraîné une perte latente de 82,0 millions de dollars et de 1,2 milliard de dollars, respectivement, en raison de l'affaiblissement des prévisions de prix du JKM en comparaison avec les prévisions de prix au NYMEX (perte latente de 1,8 milliard de dollars et profit latent de 2,0 milliards de dollars, respectivement, pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une juste valeur de niveau 3 du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM de 835,6 millions de dollars.

Les contrats dérivés financiers et les contrats avec livraison physique conclus après le 31 décembre 2023 sont décrits en détail à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

APPLICATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Certaines méthodes comptables exigent que la direction prenne des décisions éclairées relativement à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. La direction passe régulièrement en revue ses estimations. La communication de nouvelles informations et l'évolution des circonstances peuvent faire en sorte que les résultats réels ou les modifications apportées aux estimations diffèrent sensiblement des estimations actuelles. La note 1 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 traite du recours à des estimations et à des jugements de la société dans l'établissement des états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI »), tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), pour fournir une assurance raisonnable que : i) l'information importante relative à la société est communiquée au chef de la direction et au chef des finances de la société par d'autres personnes, en particulier pendant les périodes où les documents annuels et intermédiaires sont dressés, et ii) l'information qui doit être présentée par la société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »), tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109, en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la société et à l'établissement des états financiers, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR.

Le chef de la direction et le chef des finances de la société ont évalué l'efficacité des CPCI et des CIIF de la société. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que, au 31 décembre 2023, les CPCI et les CIIF de la société étaient efficaces.

Aucune modification apportée aux CPCI ou aux CIIF de la société au cours de la période ouverte le 1^{er} octobre 2023 et close le 31 décembre 2023 n'a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence importante sur les CPCI ou les CIIF de la société. Il convient de souligner qu'un système de contrôle, y compris les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, peu importe la qualité de sa conception, peut fournir uniquement l'assurance raisonnable, et non absolue, que ses objectifs seront atteints, et on ne doit pas s'attendre à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière permettent de prévenir toute erreur ou fraude.

La société suit les directives émises par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission dans son document intitulé *2013 Internal Control — Integrated Framework*.

JUGEMENTS CRITIQUES POSÉS LORS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

À l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, la société a recours au jugement au moment de déterminer la définition du contrat hôte et du dérivé incorporé distinct, de même qu'au moment d'évaluer si le dérivé incorporé est clairement et étroitement lié au contrat hôte

RISQUES D'ENTREPRISE ET INCERTITUDES

Tourmaline suit l'évolution de la réglementation gouvernementale en vigueur touchant ses activités et la respecte, bien que la modification des politiques, des règlements ou des mesures fiscales de gouvernements puisse avoir une incidence défavorable sur ses activités d'exploitation. De plus, Tourmaline souscrit une assurance de responsabilité civile et au titre des biens et des pertes d'exploitation jugée suffisante relativement à sa taille et à ses activités, mais la société n'est pas en mesure d'obtenir de l'assurance couvrant tous les risques inhérents à son entreprise ou alors offrant une couverture suffisante pour tous les sinistres possibles.

Le 7 octobre 2021, le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé un examen en profondeur de son système de redevances pétrolières et gazières. Le nouveau régime de redevances sur le pétrole et le gaz (le « nouveau cadre de redevances ») a été annoncé en mai 2022 et entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2024. Le nouveau cadre de redevances fera passer le taux de redevance minimal de 3 % à 5 % et éliminera certains programmes de redevances existants, notamment, le programme de redevances applicable aux puits profonds (Deep Well Royalty Credit Program), le programme de réduction de redevances applicable aux puits marginaux (Marginal Well Royalty Reduction program), le programme de réduction de redevances applicable aux puits ultra-marginaux (Ultra-Marginal Royalty Reduction Program), et le programme de réduction de redevances applicable aux puits à faible productivité (Low Productivity Well Rate Reduction programs) (les « anciens programmes de redevances »). Les nouveaux puits forés en vertu du nouveau cadre de redevances seront soumis à une redevance fixe de 5 % jusqu'à ce que les dépenses d'investissement pour le forage et la complétion soient recouvrées, après quoi les nouveaux puits passeront à un taux de redevances sensible aux prix se situant entre 5 % et 40 %, selon la marchandise spécifique produite. Les puits forés depuis le 1^{er} septembre 2022 ne sont pas admissibles aux anciens programmes de redevances et devront être soumis à un taux de redevance de 5 % pour l'équivalent des 12 premiers mois de production. Après cette période, ces puits seront soumis aux taux de redevances sensibles aux prix en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2024, date à laquelle tous les puits passeront au nouveau cadre de redevances. Des redevances en fonction du cadre actuel seront payées pour les puits forés avant le 1^{er} septembre 2022, et ce jusqu'au 1^{er} septembre 2024, date à laquelle ces puits passeront au nouveau cadre de redevances et ne pourront plus profiter des anciens programmes de redevances.

Le 18 janvier 2023, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Blueberry River First Nation (« BRFN ») ont conclu une entente faisant suite au jugement rendu par la Cour suprême de Colombie-Britannique dans l'affaire *Yahey v British Columbia* (la « décision Blueberry »), dans lequel elle a déterminé que les effets cumulatifs du développement industriel sur le territoire traditionnel de la Première Nation BRFN, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, enfreignent les droits de la BRFN garantis par le Traité n° 8. L'entente modifiera la façon dont la province et les Premières Nations préservent les terres, l'eau et les ressources conjointement et traitent les effets cumulatifs dans la région visée par les allégations de la BRFN au moyen d'activités de remise en état pour restaurer les terres, de l'établissement de terres protégées du développement industriel et de la restriction de certaines activités de mise en valeur tandis qu'un plan de gestion des effets cumulatifs à long terme est mis en place. Une série de mesures seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, les nouvelles activités de mise en valeur de biens pétroliers et gaziers seront limitées et un nouveau plan concernant les futures activités pétrolières et gazières sera établi. La société continue de collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et la BRFN pour planifier l'exploitation future de ses actifs. La décision Blueberry pourrait avoir des effets importants sur la réglementation future des activités industrielles dans le nord-est de la Colombie-Britannique. En outre, elle pourrait conduire à des allégations similaires d'effets cumulatifs ailleurs au Canada, dans d'autres régions visées par des traités numérotés.

En 2008, la Colombie-Britannique a adopté la loi intitulée *Carbon Tax Act*, qui a instauré une taxe sur les carburants consommés et, en 2019, le programme CleanBC Industrial Incentive Program (« CIIP ») est entré en vigueur, instaurant un système supplémentaire de tarification du carbone pour les grandes industries. Le CIIP vise à encourager les activités moins polluantes en réduisant les coûts de la taxe sur le carbone pour certaines installations à faibles émissions. Le 1^{er} avril 2024, la Colombie-Britannique amorcera le passage vers un nouveau système de tarification fondé sur le rendement (le « STFR de la Colombie-Britannique »), qui remplacera à terme le CIIP, des éléments du CIIP et du STFR de la Colombie-Britannique devant demeurer en place jusqu'à la fin de 2024. Le STFR de la Colombie-Britannique sera obligatoire pour les grands émetteurs qui émettent plus de 10 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par année. Puisque les politiques sur le changement climatique sont en constante évolution, y compris les taxes sur le carbone, nous nous attendons à ce que la réglementation actuelle et future sur le changement climatique mène à une augmentation des dépenses d'exploitation de la société et, à long terme, ait une incidence sur la demande de pétrole, de gaz naturel et de produits connexes.

Afin de respecter les engagements internationaux visant à réduire les émissions mondiales de méthane, le gouvernement fédéral a publié, en décembre 2023, un projet de modification du *Règlement sur la réduction des rejets de méthane et de certains composés organiques volatils (secteur du pétrole et du gaz en amont)* (le « règlement sur le méthane fédéral »). Les modifications proposées s'appuient sur les exigences existantes et s'appliqueraient aux installations pétrolières et gazières en amont et médianes et aux installations de transport terrestre en vue de réduire les émissions de méthane d'au moins 75 % dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2012. Les nouvelles exigences comprendraient la réduction des émissions de composés organiques volatils, tel qu'il est décrit plus en détail à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Les modifications interdiraient l'évacuation intentionnelle du gaz d'hydrocarbures et exigeraient un lien physique avec le matériel de conservation ou de destruction.

Les modifications proposées devraient entrer en vigueur en janvier 2027. Le gouvernement fédéral a l'intention d'échelonner la mise en œuvre des mesures réglementaires proposées, de manière à ce que le secteur s'y conforme entièrement d'ici à 2030. Le gouvernement fédéral peut apporter des changements aux modifications proposées à la suite de consultations supplémentaires avec les intervenants et les Provinces. Le Règlement fédéral actuel sur le méthane ne s'applique pas en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan. Les règlements de ces provinces ont des processus équivalents aux mesures fédérales visant à réduire les émissions de méthane et chacune de ces provinces a conclu des accords d'équivalence avec le gouvernement fédéral. Ces accords d'équivalence devraient expirer avant janvier 2027, ce qui exigera la conclusion de nouveaux accords d'équivalence afin de maintenir la non-application du règlement fédéral sur le méthane.

Les activités de la société, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie, sa réputation, son accès aux capitaux, ses coûts d'emprunt, son accès aux liquidités et (ou) ses plans d'affaires pourraient, notamment, subir l'incidence défavorable de la chute des prix des marchandises.

Le secteur a été touché par l'inflation importante des coûts, la hausse des taux d'intérêt, les pénuries de main-d'œuvre et les contraintes d'approvisionnement, et la société s'attend à ce que ces pressions se poursuivent à court terme. La société continuera de suivre activement les pressions inflationnistes et les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que leur incidence sur les activités de la société.

En outre, dans le cas où la société n'est pas en mesure de respecter les exigences d'information en matière de durabilité des autorités de réglementation et les attentes actuelles et futures des investisseurs, des fournisseurs d'assurance ou d'autres parties prenantes, ses activités et sa capacité d'intéresser et de fidéliser du personnel qualifié, d'obtenir des permis, des licences, des inscriptions, des approbations et des autorisations réglementaires de la part de divers organismes gouvernementaux et de réunir des capitaux pourraient en subir des conséquences défavorables. Le coût de la conformité à ces normes et à d'autres normes qui pourraient être élaborées ou évoluer au fil du temps n'a pas encore été déterminé par la société. La société continue de surveiller l'évolution de la réglementation en matière d'ESG et son incidence éventuelle sur la société.

En raison de l'incertitude qui entoure l'ampleur, la durée et les résultats possibles des facteurs énumérés précédemment, la société n'est actuellement pas en mesure de prévoir l'incidence à long terme sur ses activités, ses liquidités, sa situation financière et ses résultats; cette incidence pourrait toutefois être significative.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » figurant dans le présent rapport de gestion et à la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans la plus récente notice annuelle de Tourmaline pour en apprendre davantage sur les risques auxquels sont exposées Tourmaline, ses entreprises et ses activités.

INCIDENCE DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le secteur du pétrole et du gaz naturel est actuellement réglementé en vertu de lois sur l'environnement fédérales et provinciales, qui peuvent toutes de temps à autre faire l'objet d'examens et de modifications de la part des gouvernements. Ces lois prévoient notamment des restrictions et des interdictions en ce qui a trait au déversement, au rejet et à l'émission de diverses substances produites dans le cadre de l'exercice de certaines activités pétrolières et gazières, comme le dioxyde de soufre et l'oxyde de diazote. De plus, ces lois prévoient des exigences en matière de traitement et de stockage des déchets issus des champs pétrolifères, de protection de l'habitat ainsi que de l'exploitation, de l'entretien, de l'abandon et de la restauration de manière adéquate des puits et des installations. Le respect de ces lois peut nécessiter des dépenses importantes, et l'inobservation de ces exigences pourrait se traduire par des suspensions ou des révocations des permis et des autorisations requis, une responsabilité civile de même que des amendes et des pénalités importantes.

Les stimulations par fracturation se déroulent de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement depuis des décennies dans l'Ouest canadien. L'utilisation plus répandue de stimulations par fracturation dans les puits horizontaux requiert une communication accrue entre les intervenants du secteur pétrolier et gazier et un nombre croissant de parties prenantes en matière d'application responsable de cette technologie. L'attention accrue suscitée par les stimulations par fracturation pourrait se traduire par un resserrement de la réglementation ou par des modifications des lois, ce qui pourrait en retour faire en sorte que les coûts liés à l'exercice des activités de la société augmentent ou même qu'elle ne soit plus en mesure de mener ses activités de la façon dont elle le fait à l'heure actuelle. Tourmaline s'efforce d'exercer ses activités de façon transparente, sécuritaire et responsable.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Les termes « flux de trésorerie », « dépenses d'investissement » et « revenus nets d'exploitation », employés dans le présent rapport de gestion, désignent des « mesures financières non conformes aux PCGR » et le terme « revenus nets d'exploitation par bep » désigne un « ratio non conforme aux PCGR ». Ces termes n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. Par conséquent, les termes que la société utilise pourraient ne pas être comparables aux mesures portant des noms semblables présentées par d'autres sociétés. Les investisseurs sont toutefois priés de prendre note que ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de remplacement du bénéfice net établi selon les PCGR ni comme des mesures plus significatives que celles qui sont conformes aux PCGR pour évaluer la performance de la société.

Le « total de la dette » et le « total de la structure du capital » ne sont pas utilisés par la direction afin de mesurer la performance de la société, mais sont utilisés dans des clauses restrictives de nature financière aux termes de sa facilité de crédit. Aux termes de la facilité de crédit de la société, le « total de la dette » s'entend habituellement de la somme de la dette et de la dette subordonnée (à l'heure actuelle, Tourmaline n'a pas de dette subordonnée). Le « total de la structure du capital » s'entend habituellement de la somme des capitaux propres et de toute autre dette de la société, y compris la dette bancaire. Le tout est établi après consolidation conformément aux PCGR.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Flux de trésorerie

La direction utilise les « flux de trésorerie » pour mesurer son propre rendement et pour fournir aux actionnaires et aux investisseurs éventuels une évaluation de l'efficacité de la société et prouver sa capacité de générer la trésorerie (déduction faite de l'impôt exigible) nécessaire pour financer une partie de sa croissance à venir, rembourser sa dette ou verser ses dividendes. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable aux flux de trésorerie. Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les flux de trésorerie :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (selon les PCGR)	1 012 819 \$	1 115 399 \$	4 406 092 \$	4 692 731 \$
Impôt exigible	(75 669)	(7 599)	(431 298)	(11 934)
Impôt exigible payé	6 051	–	40 548	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatif)	(25 193)	294 847	(307 659)	203 152
Flux de trésorerie	918 008 \$	1 402 647 \$	3 707 683 \$	4 883 949 \$

Dépenses d'investissement

La direction utilise les « dépenses d'investissement » pour mesurer ses investissements dans les activités de prospection et de production, ainsi que les acquisitions et les dessaisissements, et ces dépenses sont comparées au budget annuel d'investissement de la société. Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable aux dépenses d'investissement. Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement entre les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et les dépenses d'investissement :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (selon les PCGR)	1 196 019 \$	548 471 \$	2 602 360 \$	1 971 129 \$
Acquisitions d'entreprises	(650 986)	–	(650 986)	(67 770)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (négatif)	90 954	(42 489)	121 875	(24 012)
Dépenses d'investissement	635 987 \$	505 982 \$	2 073 249 \$	1 879 347 \$

Revenus nets d'exploitation

La direction utilise les « revenus nets d'exploitation » à titre d'indicateur de performance clé, et cet indicateur est couramment présenté par d'autres producteurs de pétrole et de gaz naturel. Les revenus nets d'exploitation correspondent à la somme des produits tirés des ventes de marchandises provenant de la production, de la prime sur les activités de gestion des risques et des (pertes réalisées) sur les instruments financiers moins la somme des redevances, des frais de transport et des charges d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement entre les revenus nets d'exploitation et les ventes de marchandises provenant de la production, une mesure conforme aux PCGR :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Ventes de marchandises provenant de la production	1 366 040 \$	1 932 515 \$	5 351 253 \$	8 110 837 \$
Prime sur les activités de gestion des risques	191 236	409 241	811 263	517 109
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	101 607	(165 293)	544 481	(885 109)
Redevances	(150 466)	(292 784)	(638 419)	(1 115 549)
Frais de transport	(276 991)	(238 937)	(1 000 570)	(898 871)
Charges d'exploitation	(216 462)	(206 344)	(857 173)	(785 611)
Revenus nets d'exploitation	1 014 964 \$	1 438 398 \$	4 210 835 \$	4 942 806 \$

Ratio financier non conforme aux PCGR

Revenus nets d'exploitation par bep

La direction calcule les « revenus nets d'exploitation par bep » comme les revenus nets d'exploitation divisés par la production totale de la période. Les revenus nets d'exploitation par bep sont un indicateur de performance clé et une mesure de l'efficacité opérationnelle et ils sont couramment présentés par d'autres producteurs de pétrole et de gaz naturel. Le tableau suivant présente un sommaire du calcul des revenus nets d'exploitation par bep :

<i>(en \$/bep)</i>	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Produits, compte non tenu des produits tirés du traitement	32,37 \$	46,24 \$	35,31 \$	42,36 \$
Redevances	(2,94)	(6,22)	(3,36)	(6,10)
Frais de transport	(5,41)	(5,08)	(5,27)	(4,92)
Charges d'exploitation	(4,22)	(4,38)	(4,51)	(4,30)
Revenus nets d'exploitation	19,80 \$	30,56 \$	22,17 \$	27,04 \$

Mesures de la gestion du capital

Fonds de roulement ajusté

La direction utilise le « fonds de roulement ajusté » pour mesurer son propre rendement et pour fournir aux actionnaires et aux investisseurs éventuels une évaluation de la situation de trésorerie de la société. Le tableau qui suit présente un sommaire de la composition du fonds de roulement (négatif) ajusté :

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Fonds de roulement (négatif)	(298 280) \$	809 449 \$
Juste valeur des instruments financiers – actifs à court terme	(437 535)	(709 286)
Obligations locatives – court terme	5 796	3 109
Obligations de démantèlement – court terme	45 000	30 000
Écart de change latent lié au fonds de roulement – (actif) passif	5 524	(8 605)
Fonds de roulement ajusté (négatif)	(679 495) \$	124 667 \$

Dette nette

La direction utilise la « dette nette » en tant que mesure clé pour évaluer sa structure du capital et pour fournir aux actionnaires et aux investisseurs éventuels une mesure de l'endettement total de la société. Le tableau suivant présente un sommaire de la composition de la dette nette :

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Dette bancaire	(651 594) \$	(170 767) \$
Billets de premier rang non garantis	(448 643)	(448 342)
Fonds de roulement ajusté (négatif)	(679 495)	124 667
Dette nette	(1 779 732) \$	(494 442) \$

PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	2023				2022			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
PRODUCTION								
Gaz naturel (en kpi^3)	233 973 042	213 285 116	209 876 924	222 277 213	218 634 600	206 138 993	213 277 064	212 484 691
Pétrole, condensat et LGN (en b)	12 244 630	10 684 682	10 149 148	10 286 198	10 627 244	9 978 028	10 221 120	10 221 181
Équivalent pétrole (en bep)	51 240 044	46 232 201	45 128 638	47 332 400	47 066 350	44 334 527	45 767 297	45 635 296
Gaz naturel (en kpi^3/j)	2 543 185	2 318 316	2 306 340	2 469 747	2 376 463	2 240 641	2 343 704	2 360 941
Pétrole, condensat et LGN (en b/j)	133 093	116 138	111 528	114 291	115 513	108 457	112 320	113 569
Équivalent pétrole (en bep/j)	556 957	502 524	495 918	525 916	511 590	481 897	502 937	507 059
INFORMATIONS FINANCIÈRES								
Total des produits tirés des ventes de marchandises et prime (perte) sur les activités de gestion des risques et profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	1 658 883	1 587 929	1 436 601	2 023 584	2 176 463	1 743 856	2 108 834	1 713 684
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 012 819	882 814	972 384	1 538 075	1 115 399	1 112 202	1 351 481	1 113 649
Par action, après dilution	2,90	2,56	2,83	4,48	3,24	3,24	3,95	3,29
Flux de trésorerie ¹⁾	918 008	878 532	784 008	1 127 135	1 402 647	1 051 400	1 353 926	1 075 976
Par action, après dilution	2,62	2,55	2,28	3,28	4,08	3,06	3,95	3,18
Bénéfice net (perte nette)	700 202	274 687	510 671	250 320	(30 366)	2 097 929	1 743 547	675 939
Par action, de base	2,02	0,81	1,51	0,74	(0,09)	6,23	5,20	2,03
Par action, après dilution	2,00	0,80	1,49	0,73	(0,09)	6,11	5,09	1,99
Total des actifs	20 097 375	17 788 561	17 681 175	18 025 514	18 893 041	20 051 706	17 473 014	16 037 859
Fonds de roulement (négatif)	(298 280)	(161 167)	223 317	161 663	809 449	513 115	(132 556)	(672 285)
Fonds de roulement ajusté (négatif) ¹⁾	(679 495)	(431 232)	(204 071)	(260 949)	124 667	(116 371)	29 500	(154 563)
Dépenses d'investissement ¹⁾	635 987	565 448	277 317	594 497	505 982	415 447	478 545	479 373
Dividendes versés	439 134	428 505	596 908	762 320	845 834	748 480	577 854	481 080
Total des actions en circulation (en milliers)	351 351	340 544	339 410	339 047	338 685	337 765	335 914	334 157
DONNÉES PAR UNITÉ DE MESURE								
Gaz naturel (en $\$/kpi^3$)	4,25	4,56	4,31	6,18	6,89	5,37	6,31	4,86
Pétrole et LGN (en $\$/b$)	54,29	57,68	52,42	63,16	63,01	63,77	74,63	66,54
Produits (en $\$/bep$)	32,37	34,35	31,83	42,75	46,24	39,33	46,08	37,55
Revenus nets d'exploitation (en $\$/bep$) ¹⁾	19,80	21,61	19,23	28,08	30,56	23,68	29,70	23,99

1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2022	2021
PRODUCTION			
Gaz naturel (en kpi^3)	879 412 295	850 535 422	753 161 179
Pétrole, condensat et LGN (en b)	43 364 660	41 047 693	35 480 202
Équivalent pétrole (en bep)	189 933 376	182 803 597	161 007 066
Gaz naturel (en kpi^3/j)	2 409 349	2 330 234	2 063 455
Pétrole, condensat et LGN (en b/j)	118 808	112 460	97 206
Équivalent pétrole (en bep/j)	520 366	500 832	441 115
INFORMATIONS FINANCIÈRES			
Total des produits tirés de la vente des marchandises et prime (perte) sur les activités de gestion des risques et profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	6 706 997	7 742 837	4 669 263
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 406 092	4 692 731	2 847 117
Par action, après dilution	12,76	13,70	8,99
Flux de trésorerie ¹⁾	3 707 683	4 883 949	2 929 126
Par action, après dilution	10,73	14,26	9,25
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 735 880	4 487 049	2 025 991
Par action, de base	5,09	13,37	6,49
Par action, après dilution	5,03	13,10	6,40
Total des actifs	20 097 375	18 893 041	15 292 093
Fonds de roulement (négatif)	(298 280)	809 449	(361 034)
Fonds de roulement ajusté (négatif) ¹⁾	(679 495)	124 667	(103 405)
Dépenses d'investissement ¹⁾	2 073 249	1 879 347	1 590 371
Dividendes versés	2 226 867	2 653 248	468 555
Nombre d'actions en circulation, de base (en milliers)	351 351	338 685	330 860
DONNÉES PAR UNITÉ DE MESURE			
Gaz naturel (en $\$/kpi^3$)	4,83	5,87	3,94
Pétrole et LGN (en $\$/b$)	56,79	66,97	47,89
Produits (en $\$/bep$)	35,31	42,36	29,00
Revenus nets d'exploitation (en $\$/bep$) ¹⁾	22,17	27,04	18,57

1) Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz naturel est cyclique. Les principaux facteurs ayant des répercussions sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société sont les niveaux de production et les prix des marchandises, en particulier ceux du gaz naturel.

Sur une base annuelle, la société a enregistré une croissance de la production soutenue au cours des trois derniers exercices. La production annuelle moyenne de la société a augmenté, passant de 441 115 bep par jour en 2021 à 500 832 bep par jour en 2022 et à 520 366 bep par jour en 2023. L'accroissement de la production peut être attribué essentiellement aux activités de prospection et de mise en valeur de la société et aux acquisitions de biens productifs.

Les flux de trésorerie de la société se sont établis à 2,9 milliards de dollars en 2021, à 4,9 milliards de dollars en 2022 et à 3,7 milliards de dollars en 2023. La hausse des flux de trésorerie pour 2022 par rapport à 2021 reflète l'amélioration marquée des prix des marchandises et des volumes de production. La diminution des prix des marchandises, en partie contrebalancée par l'accroissement des volumes de production, a entraîné une baisse des flux de trésorerie prévus en 2023.

Les fluctuations des prix des marchandises peuvent avoir une incidence indirecte sur la production attendue puisqu'elles entraînent une variation du montant des fonds pouvant être réinvestis ultérieurement dans les activités de prospection, de mise en valeur et d'acquisition. Les variations des prix des marchandises ont une incidence sur les produits et les flux de trésorerie disponibles pour la prospection et également sur les aspects économiques des projets d'investissement éventuels étant donné que des prix des marchandises faibles (élevés) peuvent entraîner la réduction (l'accroissement) du volume des réserves commercialement récupérables. Le programme d'investissement de la société dépend des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux actionnaires de Tourmaline Oil Corp.

Les états financiers consolidés ci-joints de Tourmaline Oil Corp. ainsi que toutes les informations présentées dans le rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé ces montants de manière raisonnable afin que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière figurant ailleurs dans le présent rapport a été passée en revue afin d'assurer qu'elle concordait avec celle des états financiers consolidés.

La direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui ont pour but de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées et que les registres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation de l'information financière. Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Il est principalement assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, le comité des réserves l'appuyant en ce qui a trait à l'évaluation annuelle des réserves de pétrole et de gaz naturel de la société. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés avec la direction et les auditeurs et a fait part de ses constatations au conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu accès au comité d'audit sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été audités au nom des actionnaires par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs externes. Au cours de leur examen, ils ont effectué les contrôles par sondage et les procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés.

(signé)

Michael L. Rose
*Président et
chef de la direction*

Calgary (Alberta)

Le 6 mars 2024

(signé)

Brian G. Robinson
Chef des finances

Calgary (Alberta)

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Tourmaline Oil Corp.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tourmaline Oil Corp. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation de l'incidence des réserves de pétrole et de gaz prouvées et probables estimées sur la charge d'épuisement

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 1, 2 et 6 des états financiers. La société amortit pour épuisement la valeur comptable nette de ses participations dans des biens pétroliers et gaziers, à l'exclusion des usines et des installations, selon le mode des unités de production en fonction du ratio de la production de la période aux réserves prouvées et probables, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs prévus estimés que la société juge nécessaires pour mettre ces réserves en production. La société a comptabilisé une charge d'épuisement liée à ses participations dans des biens pétroliers et gaziers de 1,3 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'estimation des réserves de pétrole et de gaz prouvées et probables comporte des hypothèses se rapportant :

- aux prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel;
- à la production prévue;
- aux frais d'exploitation prévus;
- aux frais de redevances prévues;
- aux coûts de mise en valeur futurs prévus.

La société a fait appel à des évaluateurs de réserves tiers indépendants pour estimer les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et les flux de trésorerie connexes.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'incidence des réserves de pétrole et de gaz prouvées et probables estimées sur la charge d'épuisement constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit concernant l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit sont présentées ci-après.

Nous avons évalué le calcul de la charge d'épuisement à des fins de conformité avec les normes IFRS de comptabilité publiés par l'IASB.

En ce qui concerne l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables :

- nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des évaluateurs de réserves tiers indépendants auxquels la société a fait appel;
- nous avons comparé les prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel à ceux publiés par d'autres évaluateurs de réserves tiers indépendants;
- nous avons comparé la production, les frais d'exploitation, les frais de redevances et les coûts de mise en valeur futurs réels de 2023 de la société aux estimations utilisées dans l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées de l'exercice précédent afin d'évaluer la capacité de la société à faire des prévisions avec précision;

nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses relatives à la production prévue et aux frais d'exploitation, frais de redevances et coûts de mise en valeur futurs prévus en les comparant aux résultats réels de 2023. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant la société pour apprécier les ajustements apportés par la société pour en arriver aux hypothèses, ou l'absence de tels ajustements.

Évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles de Bonavista Energy Corp.

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 1, 2, 3 et 6 des états financiers. La société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Bonavista Energy Corp. (« Bonavista ») le 17 novembre 2023 (la « date d'acquisition ») pour un prix d'achat total de 1 340,2 millions de dollars. Dans le cadre de cette transaction, la société a comptabilisé des immobilisations corporelles d'une juste valeur à la date d'acquisition de 1 678,4 millions de dollars.

La juste valeur estimée à la date d'acquisition des immobilisations corporelles comporte des estimations importantes, notamment :

- l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes;
- les taux d'actualisation.

L'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes exige le recours à des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants et comporte des hypothèses se rapportant :

- aux prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel;
- à la production prévue;
- aux frais d'exploitation prévus;
- aux frais de redevances prévues;
- aux coûts de mise en valeur futurs prévus.

La juste valeur estimée à la date d'acquisition des immobilisations corporelles est fondée sur l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes préparée au 31 décembre 2022 par des évaluateurs de réserves tiers indépendants auxquels Bonavista a fait appel et mise à jour par des évaluateurs de réserves en interne pour refléter les activités à la date d'acquisition.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles de Bonavista constituait une question clé de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit concernant l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes et les taux d'actualisation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

En ce qui concerne l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes préparée au 31 décembre 2022 :

- nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des évaluateurs de réserves tiers indépendants;
- nous avons comparé la production, les frais d'exploitation, les frais de redevances et les coûts de mise en valeur futurs réels de 2022 aux estimations utilisées dans l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et des flux de trésorerie connexes de 2021;
- nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses relatives à la production prévue et aux frais d'exploitation, aux frais de redevances et aux coûts de mise en valeur futurs prévus en les comparant aux résultats réels de 2022. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant Bonavista pour apprécier les ajustements apportés pour en arriver aux hypothèses, ou l'absence de tels ajustements.

En ce qui concerne l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes à la date d'acquisition :

- nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des évaluateurs de réserves en interne;
- nous avons comparé les prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel à ceux publiés par d'autres évaluateurs de réserves tiers indépendants;
- nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses relatives à la production prévue et aux frais d'exploitation, aux frais de redevances et aux coûts de mise en valeur futurs prévus en les comparant aux résultats historiques. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements pour apprécier les ajustements apportés par la société pour en arriver aux hypothèses, ou l'absence de tels ajustements.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

- évaluer le caractère approprié des taux d'actualisation de la société en comparant les taux d'actualisation à des données de marché et à d'autres données externes;
- évaluer le caractère raisonnable de l'estimation de la société de la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles en comparant l'estimation de la société à des mesures de marché et à d'autres données externes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Brad William Robertson.

(signé) « KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. »
Comptables professionnels agréés
Calgary, Canada
Le 6 mars 2024

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Aux 31 décembre	
(en milliers)	2023	2022
Actifs		
Actifs courants		
Débiteurs	731 057 \$	1 093 876 \$
Charges payées d'avance et acomptes	87 903	63 872
Juste valeur des instruments financiers (notes 3 et 4)	476 446	1 087 309
Total des actifs courants	1 295 406	2 245 057
Actif à long terme	2 107	2 788
Juste valeur des instruments financiers (notes 3 et 4)	719 538	1 192 973
Actifs de prospection et d'évaluation (note 5)	231 904	289 050
Immobilisations corporelles (note 6)	17 214 632	14 505 182
Actif au titre du droit d'utilisation (note 7)	25 760	9 762
Participation dans Topaz (note 11)	608 028	648 229
Total des actifs	20 097 375 \$	18 893 041 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	1 101 295 \$	1 012 542 \$
Juste valeur des instruments financiers (notes 3 et 4)	38 911	378 023
Obligations locatives (note 7)	5 796	3 109
Obligations de démantèlement (note 8)	45 000	30 000
Impôt sur le résultat à payer	402 684	11 934
Total des passifs courants	1 593 686	1 435 608
Juste valeur des instruments financiers (notes 3 et 4)	27 506	125 776
Obligations locatives (note 7)	20 509	7 046
Obligations de démantèlement (note 8)	922 041	537 053
Dette bancaire (note 9)	651 594	170 767
Billets de premier rang non garantis (note 10)	448 643	448 342
Impôt différé (note 14)	2 417 645	2 481 596
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	8 487 838	7 725 189
Surplus d'apport	345 570	288 334
Résultats non distribués	5 182 343	5 673 330
Total des capitaux propres	14 015 751	13 686 853
Total des passifs et des capitaux propres	20 097 375 \$	18 893 041 \$

Engagements (note 21) et événements postérieurs à la date de clôture (note 4)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration de Tourmaline Oil Corp.,

(signé)
Jill T. Agevine, administratrice

(signé)
Andrew B. MacDonald, administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

	Exercices clos les 31 décembre	
<i>(en milliers, sauf les montants par action)</i>	2023	2022
Ventes de marchandises attribuables à la production <i>(note 13)</i>	5 351 253 \$	8 110 837 \$
Prime sur les activités de gestion des risques <i>(note 13)</i>	811 263	517 109
Produits liés à la commercialisation <i>(note 13)</i>	79 724	49 702
Redevances	(638 419)	(1 115 549)
Autres produits <i>(note 17)</i>	47 428	53 412
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	544 481	(885 109)
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers <i>(note 4)</i>	(658 200)	2 100 989
	5 537 530	8 831 391
Charges		
Charges d'exploitation	857 173	785 611
Frais de transport	1 000 570	898 871
Achats liés à la commercialisation <i>(note 13)</i>	30 006	43 326
Charges générales et administratives	128 226	103 374
Paiements fondés sur des actions <i>(note 16)</i>	50 298	28 731
Épuisement et amortissements <i>(notes 5, 6 et 7)</i>	1 303 444	1 184 516
(Profit de change réalisé) perte de change réalisée	15 032	(5 940)
(Profit de change latent) perte de change latente	5 524	(8 605)
Produits tirés de la participation dans Topaz <i>(note 11)</i>	(14 881)	(34 358)
Profit sur les acquisitions et les dessaisissements	(82 204)	(121 954)
Total des charges	3 293 188	2 873 572
Résultat des activités d'exploitation	2 244 342	5 957 819
Charges financières <i>(note 18)</i>	64 968	51 527
Bénéfice avant impôt	2 179 374	5 906 292
Charge d'impôt exigible <i>(note 14)</i>	431 298	11 934
Charge d'impôt différé <i>(note 14)</i>	12 196	1 407 309
Bénéfice net et résultat global	1 735 880 \$	4 487 049 \$
Bénéfice net par action <i>(note 15)</i>		
De base	5,09 \$	13,37 \$
Dilué	5,03 \$	13,10 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers)</i>	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	7 725 189 \$	288 334 \$	5 673 330 \$	13 686 853 \$
Émission d'actions ordinaires à l'acquisition d'entreprises <i>(notes 6 et 12)</i>	689 176	–	–	689 176
Paiements fondés sur des actions	–	50 298	–	50 298
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif <i>(note 6)</i>	–	34 888	–	34 888
Options exercées <i>(note 12)</i>	73 473	(16 099)	–	57 374
Unités d'actions assujetties à des restrictions réglées <i>(note 16)</i>	–	(5 689)	–	(5 689)
Autres paiements fondés sur des actions <i>(note 14)</i>	–	(6 162)	–	(6 162)
Dividendes versés <i>(note 12)</i>	–	–	(2 226 867)	(2 226 867)
Bénéfice net et résultat global	–	–	1 735 880	1 735 880
Solde au 31 décembre 2023	8 487 838 \$	345 570 \$	5 182 343 \$	14 015 751 \$

<i>(en milliers)</i>	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	7 482 534 \$	284 289 \$	3 839 529 \$	11 606 352 \$
Paiements fondés sur des actions	–	28 731	–	28 731
Paiements fondés sur des actions inscrits à l'actif <i>(note 6)</i>	–	21 670	–	21 670
Autres paiements fondés sur des actions <i>(note 14)</i>	–	7 057	–	7 057
Options exercées <i>(note 12)</i>	242 655	(53 413)	–	189 242
Dividendes versés <i>(note 12)</i>	–	–	(2 653 248)	(2 653 248)
Bénéfice net et résultat global	–	–	4 487 049	4 487 049
Solde au 31 décembre 2022	7 725 189 \$	288 334 \$	5 673 330 \$	13 686 853 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices clos les 31 décembre	
(en milliers)	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 735 880 \$	4 487 049 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Épuisement et amortissements	1 303 444	1 184 516
Désactualisation (note 8)	19 362	21 153
Charge d'intérêts se rapportant aux contrats de location (note 7)	840	319
Paiements fondés sur des actions (note 16)	50 298	28 731
Charge d'impôt exigible (note 14)	431 298	11 934
Charge d'impôt différé (note 14)	12 196	1 407 309
(Profit latent) perte latente sur les instruments financiers (note 4)	658 200	(2 100 989)
(Profit de change latent) perte de change latente	5 524	(8 605)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	681	985
Profit sur les acquisitions et les dessaisissements	(82 204)	(121 954)
Produits tirés de la participation dans Topaz (note 11)	(14 881)	(34 358)
Dépenses liées au démantèlement (note 8)	(31 050)	(32 995)
Impôts payés en trésorerie	(40 548)	–
Trésorerie versée au titre des unités d'actions assujetties à des restrictions réglées	(5 689)	–
Dividendes reçus de Topaz (note 11)	55 082	52 788
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 20)	307 659	(203 152)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 406 092	4 692 731
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	57 374	189 242
Paiements de loyer (note 7)	(5 743)	(3 692)
Dividendes versés (note 12)	(2 226 867)	(2 653 248)
Augmentation (diminution) de la dette bancaire (note 9)	371 203	(254 211)
Augmentation des billets de premier rang non garantis (note 10)	301	307
Total des sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(1 803 732)	(2 721 602)
Activités d'investissement		
Immobilisations corporelles (note 6)	(2 022 502)	(1 676 993)
Acquisitions de biens (note 6)	(58 536)	(273 843)
Produit des dessaisissements (note 6)	7 789	71 489
Acquisitions d'entreprises (note 6)	(650 986)	(67 770)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'investissement (note 20)	121 875	(24 012)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(2 602 360)	(1 971 129)
Variations de la trésorerie	–	–
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	–	–
Trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

La trésorerie englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

Renseignements sur la société

Tourmaline Oil Corp. (la « société ») a été constituée le 21 juillet 2008 sous le régime des lois de l'Alberta. L'adresse de son siège social est la suivante : Bureau 2400, 525 – 8th Avenue S.W., Calgary (Alberta), Canada, T2P 1G1. La société exerce des activités d'acquisition, de prospection et de mise en valeur de biens pétroliers et gaziers ainsi que de production de pétrole et de gaz naturel.

Les présents états financiers consolidés ne reflètent que la quote-part de la société dans ces activités et présentent les résultats de Tourmaline Oil Corp., et de ses filiales détenues à 100 % Tourmaline Oil Marketing Corp. et Bonavista Energy Corporation (« Bonavista »).

Le 1^{er} janvier 2024, la filiale nouvellement acquise de la société, Bonavista, a fusionné avec Tourmaline.

CONTEXTE D'EXPLOITATION

De nombreux facteurs échappant au contrôle de la société ont une incidence sur la qualité marchande et le prix du pétrole brut, du condensat, des LGN et du gaz naturel, lesquels peuvent être volatils pour plusieurs raisons, notamment les incertitudes entourant l'offre et la demande de ces marchandises en raison des politiques gouvernementales, de la conjoncture des économies mondiales, des sanctions ou des interdictions d'importation, du remaniement des flux commerciaux mondiaux, des préoccupations macroéconomiques mondiales liées à la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, des mesures prises par l'OPEP+, les incertitudes politiques et géopolitiques, les guerres et les hostilités en cours ou d'autres événements économiques ou politiques défavorables aux États-Unis, en Europe ou en Asie. En outre, le ralentissement de l'activité économique mondiale, l'inflation et l'incertitude entourant les taux d'intérêt de même que la possibilité d'une récession continuent de compromettre le rythme de croissance de la demande. De plus, les prix du gaz naturel devraient demeurer sous pression à court terme en raison de l'offre vigoureuse et des niveaux élevés de stockage. Les conditions atmosphériques continueront d'être un facteur clé de la demande et d'avoir une incidence sur les prix du gaz naturel.

En raison de l'incertitude qui entoure l'ampleur, la durée et les résultats possibles des facteurs énumérés précédemment, la société n'est actuellement pas en mesure de prévoir son incidence à long terme sur ses activités, ses liquidités, sa situation financière et ses résultats; cette incidence pourrait toutefois être significative.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques d'entreprise et incertitudes » du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements sur certains risques auxquels sont exposés Tourmaline, ses entreprises et ses activités.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À L'ENVIRONNEMENT

Les considérations liées au climat sont intégrées aux principaux processus de planification des activités et de gestion des risques dans l'ensemble de la société.

Mise à jour réglementaire

La réglementation concernant notamment les émissions et le carbone qui a une incidence sur les enjeux liés au climat et aux changements climatiques est en évolution constante. En ce qui a trait à l'information liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et au climat (« ESG »), l'International Sustainability Standards Board (l'« ISSB ») a publié ses deux premières normes IFRS sur la durabilité, soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (ensemble, les « normes de l'ISSB »). Les normes de l'ISSB visent à constituer des normes sur la présentation d'informations liées à la durabilité qui soient uniformes, comparables et fiables à l'échelle mondiale. L'application obligatoire des normes ISSB dépend des processus d'approbation ou de réglementation de chaque pays. Dans le cas de la société, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») sont chargées d'élaborer les obligations en matière d'informations liées au climat pour les émetteurs assujettis au Canada. Les ACVM ont publié pour commentaires le projet de règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques, qui vise à instaurer des obligations d'information liées au climat pour les émetteurs assujettis au Canada, à quelques exceptions près. Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (le « CCNID ») a été établi dans le but d'examiner les normes de l'ISSB afin de déterminer s'il convient de les adopter au Canada. Tant que les ACVM et le CCNID n'auront pas statué sur les normes d'information sur la durabilité au Canada, les sociétés ouvertes au pays ne sont pas tenues de les adopter. La société est dans l'attente de nouvelles directives des ACVM au sujet de leurs règles définitives.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure de respecter les exigences d'information en matière de durabilité des autorités de réglementation et les attentes actuelles et futures des investisseurs, des fournisseurs d'assurance ou d'autres parties prenantes, ses activités et sa capacité d'intéresser et de fidéliser du personnel qualifié, d'obtenir des permis, des licences, des inscriptions, des approbations et des autorisations réglementaires de la part de divers organismes gouvernementaux et de réunir des capitaux pourraient en subir des conséquences défavorables. Le coût de la conformité à ces normes et à d'autres normes qui pourraient être élaborées ou évoluées au fil du temps n'a pas encore été déterminé. La société continue de surveiller l'évolution de la réglementation en matière d'ESG et son incidence éventuelle sur la société.

Présentation d'informations sur le développement durable

La société publie un rapport annuel sur le développement durable, qui contient de l'information détaillée sur les résultats en matière d'ESG et qui peut être consulté sur le site Web de la société à l'adresse <https://sustainability.tourmalineoil.com/>.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur le développement durable, les normes du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB ») ont été utilisées comme point de référence pour déterminer les facteurs de durabilité pertinents pour les parties prenantes de Tourmaline. La société a appliqué la norme *SASB Oil & Gas – Exploration & Production Standard* (« SASB EM-EP ») ainsi que les normes de la Global Reporting Initiative (« GRI ») *305-2 Energy Indirect (Scope 2) GHG Emissions* [émissions indirectes de GES (niveau 2)]. La société a également pris en compte les recommandations du groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et a inclus des thèmes de réflexion et des mesures mis de l'avant par l'ISSB.

Incidences des changements climatiques et d'événements connexes sur les montants comptabilisés dans les états financiers de 2023

i) Dépréciation

La société a tenu compte de l'incidence de l'évolution de la demande mondiale d'énergie et de la progression mondiale des sources d'énergie alternatives qui ne proviennent pas de combustibles fossiles pour évaluer la dépréciation à l'égard de ses biens pétroliers et gaziers, ces biens étant de possibles indices de dépréciation.

ii) Réserves

La société fait appel à des tiers ingénieurs-conseils externes spécialistes des réserves pour la préparation de son rapport sur les réserves. Le rapport sur les réserves comprend l'incidence prévue des taxes sur les émissions, notamment une estimation de la taxe sur le carbone liée aux activités de la société.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 6 mars 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les méthodes utilisées pour mesurer les justes valeurs sont décrites à la note 3.

Les charges d'exploitation incluses dans les états consolidés du résultat net et du résultat global sont présentées selon leur fonction et leur nature, conformément aux pratiques du secteur. L'épuisement, les amortissements et la dépréciation sont présentés à titre de postes distincts selon leur nature, alors que les charges d'exploitation et les charges administratives nettes sont présentées sur une base fonctionnelle. Les charges importantes sont présentées selon leur nature dans les notes afférentes aux états financiers.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont en dollars canadiens. La monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales est le dollar canadien, sauf en ce qui concerne Tourmaline Oil Marketing Corp., dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

d) Recours au jugement et utilisation d'estimations

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses, lesquels pourraient changer. En outre, les résultats réels pourraient différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs à la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges et à la présentation des éventualités sont discutées ci-après.

Jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables

L'information qui suit porte sur les jugements critiques, autres que ceux liés aux estimations (voir plus bas), que la direction a posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables ayant l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

i) Détermination des unités génératrices de trésorerie

Les actifs de la société sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins du calcul de l'épuisement et de la dépréciation. Une UGT est composée d'actifs qui sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. De par leur nature, ces estimations et hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs de la société au cours de périodes futures.

ii) Dépréciation des actifs pétroliers et gaziers

Il faut poser des jugements afin d'établir s'il existe des indices internes ou externes de dépréciation et s'il est nécessaire de procéder à un test de dépréciation. La direction tient compte des sources internes ou externes d'information, y compris les prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel, les volumes de production attendus, les quantités récupérables prévues des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables ainsi que les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés connexes. Il faut poser des jugements afin d'évaluer ces facteurs internes et externes lorsqu'il est question de déterminer si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée.

iii) Actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode de comptabilisation des actifs de prospection et d'évaluation de la société exige de la direction qu'elle exerce un certain jugement quant aux événements et aux circonstances futurs liés à l'identification ou non de réserves exploitables de façon rentable dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité économique et technique.

iv) Dérivés incorporés

À l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, la société a recours au jugement au moment de déterminer la définition du contrat hôte et du dérivé incorporé distinct, de même qu'au moment d'évaluer si le dérivé incorporé est clairement et étroitement lié au contrat hôte.

v) Impôt différé

Des actifs d'impôt différé (le cas échéant) sont comptabilisés uniquement si le recouvrement de ces actifs est jugé probable. Pour ce faire, il faut déterminer quand ces actifs d'impôt différé devraient s'inverser et poser un jugement quant à l'existence ou non de bénéfices imposables suffisants pour compenser les actifs d'impôt quand ceux-ci s'inverseront. De plus, puisqu'il faut également poser des hypothèses quant à la rentabilité future, cette détermination est foncièrement incertaine. Si les hypothèses portant sur la rentabilité future venaient à changer, les montants constatés à l'égard des actifs d'impôt différé ainsi que les montants comptabilisés dans le résultat net pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse au cours de la période où survient le changement.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Ce qui suit indique les principales hypothèses concernant les sources d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements des valeurs comptables des actifs et des passifs.

i) Réserves

L'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes comporte des hypothèses quant à la production prévue, aux prix prévus des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel, aux frais d'exploitation prévus, aux frais de redevances prévus et aux coûts de mise en valeur futurs prévus. L'estimation s'appuie également sur l'interprétation de modèles géologiques et géophysiques afin d'évaluer la taille, la forme, la profondeur et la qualité des gisements, ainsi que de leurs quantités récupérables prévues. Les facteurs économiques, géologiques et techniques sous-tendant l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables peuvent changer d'une période à l'autre. La modification des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables présentées peut avoir une incidence sur les valeurs comptables des participations dans des biens pétroliers et gaziers de la société (inclus dans les immobilisations corporelles), ainsi que sur le calcul de la charge d'épuisement, la provision aux fins des obligations de démantèlement, et la comptabilisation des actifs d'impôt différé, et ce, en raison de la modification des flux de trésorerie futurs attendus. La société fait appel à des évaluateurs de réserves tiers indépendants pour estimer les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables au moins une fois l'an.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables de la société représentent les quantités de pétrole, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel qu'on estime, en se fondant sur des données géologiques, géophysiques et techniques, pouvoir récupérer au cours des prochains exercices, avec un certain degré de certitude, de gisements connus qui sont considérés comme ayant un potentiel commercial. De telles réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables peuvent être considérées comme ayant un potentiel commercial si la direction a l'intention de procéder à leur mise en valeur et à leur production et si cette intention est fondée sur i) une évaluation raisonnable des données économiques futures associées à cette production; ii) une attente raisonnable qu'il existe un marché pour la totalité ou la quasi-totalité de la production pétrolière et gazière attendue; et iii) des éléments probants indiquant que les installations de production, de transmission et de transport sont à la disposition ou peuvent être mises à la disposition de la société. Les réserves sont uniquement réputées prouvées et probables si leurs possibilités d'extraction sont étayées par la production ou des essais de couche concluants. Les réserves pétrolières et gazières prouvées et probables de la société sont déterminées conformément au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières et au manuel Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook.

ii) Regroupement d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la direction effectue des estimations de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition, ce qui comprend l'évaluation de la juste valeur estimée des biens pétroliers et gaziers (pris en compte dans les immobilisations corporelles) provenant des quantités récupérables estimées de réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes en cours d'acquisition.

iii) Obligations de démantèlement

La société estime les frais futurs de restauration des installations de production, des puits et des pipelines à différentes étapes de la mise en valeur et de la construction d'actifs ou d'installations. Dans la plupart des cas, l'enlèvement des actifs survient de nombreuses années plus tard. Ainsi, pour établir le coût d'enlèvement ainsi que les taux d'actualisation de chacun des passifs afin de déterminer la valeur actualisée de ces flux de trésorerie, il faut poser des hypothèses relativement à la date d'abandon, à la législation environnementale et à la réglementation futures, à l'ampleur des activités de remise en état, à la méthode technique utilisée pour estimer le coût et aux technologies futures d'enlèvement.

iv) Dérivés incorporés

La société détermine la juste valeur des dérivés incorporés à la clôture de chaque période, par l'utilisation de modèles internes qui intègrent des données d'entrée non observables importantes (niveau 3). En l'absence de données observables, on tiendra compte des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, y compris les hypothèses sur les risques de marché, tels que les prix futurs de l'énergie et les taux d'actualisation. Pour déterminer les estimations de la juste valeur, la société tente d'utiliser au maximum les données d'entrée observables et d'utiliser au minimum les données d'entrée non observables.

v) Impôt différé

Les charges d'impôt sont basées sur des lois qui ont été adoptées ou qui sont quasi adoptées. Tout changement apporté à ces lois pourrait avoir une incidence sur les montants comptabilisés dans le résultat net, et ce, à la fois au cours de la période où survient le changement, ce qui aurait un effet sur les charges cumulatives, et au cours de périodes futures.

2. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et elles ont été appliquées d'une manière uniforme par la société et ses filiales.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Tourmaline Oil Corp., de Tourmaline Oil Marketing Corp et de Bonavista.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la société. Il y a contrôle lorsque la société régit les politiques financières et d'exploitation d'une entreprise de façon à tirer des avantages de ses activités. Pour évaluer ce contrôle, on tient compte des droits de vote potentiels substantiels pouvant être exercés. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle.

ii) Éliminations au moment de la consolidation

Les soldes et transactions intersociétés ainsi que tout profit ou perte latent qui découle de transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

iii) Actifs détenus conjointement

La quasi-totalité des activités pétrolières et gazières de la société requièrent des actifs détenus conjointement. Les états financiers consolidés tiennent compte de la quote-part de la société dans ces actifs détenus conjointement et d'une quote-part correspondante des produits pertinents et des coûts connexes.

b) Monnaie étrangère

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée selon le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs non monétaires mesurés en monnaie étrangère au coût historique sont convertis au moyen du cours de change à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change sont inscrits au résultat dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

ii) Établissements à l'étranger

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de la société, les états financiers de chaque entité sont convertis en dollars canadiens. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis selon le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis selon un cours approchant les cours de change aux dates des transactions.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et inscrits au compte des écarts de conversion cumulés, sauf dans la mesure où l'écart de conversion est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.

c) Regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions d'entreprises et d'actifs qui satisfont à la définition d'entreprise selon les IFRS. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs cédés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou repris à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie versée pour l'acquisition est inférieure à la juste valeur des actifs nets obtenus, la différence est immédiatement constatée dans l'état du résultat net. Si la contrepartie de l'acquisition est supérieure à la juste valeur des actifs nets obtenus, la différence est constatée à titre de goodwill dans l'état de la situation financière. Les coûts d'acquisition engagés sont passés en charges.

Il est possible d'appliquer un test de concentration qui permet de simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise. Le test de concentration facultatif sera positif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs acquis se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires. Elle peut exercer ce choix séparément pour chaque transaction ou autre événement. Si le test de concentration est positif, l'ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, et aucune autre appréciation n'est nécessaire.

d) Instruments financiers

i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les acomptes, la dette bancaire, les billets de premier rang non garantis ainsi que les créditeurs et charges à payer. Les instruments financiers non dérivés sont initialement constatés à leur juste valeur, majorée, dans le cas des instruments non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, de tout coût de transaction qui leur est directement imputable. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la manière décrite ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à terme bancaires et les autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et ils sont évalués au coût amorti.

Autres

Les autres instruments financiers non dérivés, tels que les débiteurs, les acomptes, la dette bancaire, les billets de premier rang non garantis ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. La dette bancaire porte intérêt à un taux variable et c'est pourquoi sa valeur comptable se rapproche de sa juste valeur. Les billets de premier rang non garantis sont comptabilisés au coût amorti.

ii) Instruments financiers dérivés

La société a conclu des contrats dérivés financiers afin de gérer son exposition aux risques de marché pouvant découler des fluctuations des prix des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change. Ces instruments ne servent ni à des fins de transaction ni à des fins de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers comme des couvertures comptables efficaces et n'a donc pas appliqué la comptabilité de couverture, même si elle considère que tous ses contrats de marchandises constituent des couvertures économiques. Ainsi, tous les contrats dérivés financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

La société a comptabilisé ses contrats de vente de marchandises à livrer qui ont été conclus et maintenus en vue de la réception ou de la livraison d'éléments non financiers conformément à ses besoins prévus en matière d'achat, de vente ou d'utilisation comme s'il s'agissait de contrats non (entièrement) exécutés. Par conséquent, ces contrats ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés et n'ont pas été comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les règlements de ces contrats de vente de marchandises sont comptabilisés dans les ventes de marchandises attribuables à la production et dans la prime (la perte) sur les activités de gestion des risques.

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement dans le résultat net.

iii) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après toute incidence fiscale.

iv) Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations de la société dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comprennent sa participation dans son entreprise associée, Topaz.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois les contrôler. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part qui revient à la société du bénéfice ou de la perte et des dividendes versés par les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

e) Immobilisations corporelles et actifs de prospection incorporels

i) Comptabilisation et évaluation

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses préalables à l'obtention d'un permis sont comptabilisées dans l'état du résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

Les coûts de prospection et d'évaluation, y compris les coûts visant l'obtention de permis et les charges générales et administratives directement attribuables, sont initialement inscrits comme actifs de prospection et d'évaluation corporels ou incorporels, selon la nature des actifs acquis. Les coûts sont cumulés dans des centres de coûts par puits, gisement ou zone de prospection avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale ne soient démontrables.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque i) des données suffisantes existent pour démontrer la faisabilité technique et la viabilité commerciale et ii) des faits et circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

On considère que la faisabilité technique et la viabilité commerciale liées à l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables lorsqu'il existe des réserves prouvées ou probables. Pour déterminer s'il y a eu découverte de réserves prouvées ou probables, la société procède à un examen de chaque permis de prospection ou de chaque gisement au moins une fois l'an. Lorsque des réserves prouvées ou probables sont déterminées, les actifs de prospection et d'évaluation incorporels attribuables à ces réserves sont d'abord soumis à un test de dépréciation, puis reclassés dans une catégorie distincte des immobilisations corporelles appelée « Participations dans des biens pétroliers et gaziers ». Le coût des terrains non mis en valeur dont les droits expirent ou toute perte de valeur comptabilisée au cours d'une période est imputée comme charge d'épuisement et d'amortissement additionnelle.

Coûts de mise en valeur et de production

Les éléments des immobilisations corporelles, qui comprennent des participations dans des biens pétroliers et gaziers, sont évalués au coût, moins le cumul de l'épuisement et de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés dans des UGT aux fins du test de dépréciation. La société a ventilé ses immobilisations corporelles aux UGT « Deep Basin », « Spirit River » et « BC Montney ». Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, correspond à la différence entre la juste valeur du produit reçu ou donné en échange et la valeur comptable des actifs cédés, et il est comptabilisé dans le résultat net.

ii) Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après avoir démontré la faisabilité technique et la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'une immobilisation corporelle ne sont comptabilisés comme participations dans des biens pétroliers et gaziers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net à mesure qu'elles sont engagées. En général, les participations dans des biens pétroliers et gaziers inscrites à l'actif représentent des coûts engagés relativement à la mise en valeur de réserves prouvées ou probables, à la mise en production de ces réserves ou à son amélioration, et elles sont cumulées par gisement ou par zone géotechnique. La valeur comptable de toute composante remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles, y compris les participations dans des biens pétroliers et gaziers, sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

iii) Épuisement et amortissement

La société amortit pour épuisement la valeur comptable nette de ses participations dans des biens pétroliers et gaziers, à l'exclusion des usines et des installations, selon le mode des unités de production en fonction du ratio de la production de la période aux réserves prouvées et probables, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs prévus estimés que la société juge nécessaires pour mettre ces réserves en production.

La société fait appel à des évaluateurs de réserves tiers indépendants pour estimer les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables au moins une fois l'an. Les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables représentent les quantités de pétrole brut, de condensat, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel qu'on estime, en se fondant sur des données géologiques, géophysiques et techniques, pouvoir récupérer au cours des prochains exercices, avec un certain degré de certitude, de gisements connus qui sont considérés comme ayant un potentiel commercial. Dans le cas d'états financiers consolidés intermédiaires, l'épuisement de la période repose sur des estimations internes des variations des réserves et des coûts de mise en valeur futurs prévus.

Pour ce qui est des autres actifs, l'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle. La durée d'utilité estimée des usines et des installations est de 30 ans. Les terrains non mis en valeur ne sont pas amortis.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture.

f) Dépréciation

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'au moins un événement a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Le montant d'une perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les autres actifs financiers sont soumis collectivement à un test de dépréciation après avoir été classés dans des groupes présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans le résultat net.

ii) Actifs non financiers

La société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs de prospection et d'évaluation et ses actifs d'impôt différé chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est estimée. Dans le cas du goodwill et des autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, elle procède à un test de dépréciation chaque année. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont reclassés dans les immobilisations corporelles à titre de participations dans des biens pétroliers et gaziers et lorsque les faits et les circonstances indiquent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT. La valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et les flux de trésorerie connexes sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle, par le marché, de la valeur temps de l'argent. La juste valeur correspond au montant qui serait obtenu de la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Les prix des marchandises prévus pour le pétrole et le gaz naturel utilisés pour le test de dépréciation sont calculés d'après les prix des marchandises prévus pour le pétrole et le gaz naturel à la clôture de la période estimés par les évaluateurs de réserves tiers indépendants de la société.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis lors d'une acquisition est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés aux UGT connexes lorsqu'ils sont soumis à un test de dépréciation, à la fois au moment des faits et des circonstances déclencheurs et lors de leur reclassement ultérieur aux immobilisations corporelles.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité (groupe d'unités) sur une base proportionnelle. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux « sans risque » avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent. Les pertes d'exploitation futures ne font l'objet d'aucune provision.

i) Obligations de démantèlement

La société comptabilise des obligations de démantèlement pour tous les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site. Les obligations de démantèlement de la société sont constatées dans la période au cours de laquelle ces obligations naissent et sont actualisées au moyen du taux d'intérêt sans risque qu'emploie la société, et le montant correspondant est constaté à titre d'augmentation de la valeur comptable des actifs pétroliers et gaziers. L'actif constaté fait l'objet d'un amortissement pour épuisement selon le mode des unités de production sur la durée des réserves. Le montant du passif est augmenté à chaque période en raison de l'écoulement du temps et le montant de la désactualisation est comptabilisé dans le résultat net au cours de la période. Les révisions apportées à l'échéancier estimé des flux de trésorerie ou au coût initial estimé non actualisé pourraient également entraîner une augmentation ou une diminution de l'obligation. Les coûts réellement engagés au moment du règlement d'une obligation de démantèlement sont portés en réduction de l'obligation jusqu'à concurrence du passif constaté.

h) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de condensat, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel sont comptabilisés lorsque le contrôle du produit est transféré à l'acheteur en tenant compte de la contrepartie précisée dans les contrats conclus avec les clients. Il s'agit, en règle générale, du moment où le produit est physiquement transféré au point de livraison convenu dans le contrat et où le titre de propriété est cédé au client. La société évalue ses ententes avec des tiers et des partenaires afin de déterminer si la société agit pour son propre compte ou comme mandataire. Dans le cadre de cette évaluation, la société détermine si elle obtient le contrôle du produit livré ou des services fournis, ce qui est démontré par le fait que la société détient la responsabilité principale de la livraison du produit ou de la prestation du service, qu'elle a la possibilité d'établir les prix ou qu'elle assume un risque lié aux stocks. Si la société agit comme mandataire plutôt que pour son propre compte dans une transaction, les produits sont alors comptabilisés sur la base du montant net, qui reflète uniquement les commissions, s'il y a lieu, réalisées par la société dans le cadre de la transaction.

Les produits tirés des redevances sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés conformément aux dispositions des conventions de redevances dérogatoires.

i) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et elle est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

j) Paiements fondés sur des actions

La société suit la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour évaluer les attributions d'options sur actions. Selon cette méthode, le coût de rémunération rattaché à la totalité des options sur actions attribuées est mesuré à la juste valeur à la date de l'attribution, et il est passé en charges sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant inscrit à titre d'augmentation du surplus d'apport. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour refléter le nombre réel d'options dont les droits ont été acquis. La contrepartie reçue au moment de l'exercice d'options sur actions ainsi que le montant déjà inscrit dans le surplus d'apport sont constatés en tant qu'augmentation du capital social.

La méthode de la comptabilisation à la juste valeur est également suivie pour évaluer les unités d'actions assujetties à des restrictions (« UAR ») attribuées. Selon cette méthode, le coût de rémunération rattaché à la totalité des unités d'actions attribuées est mesuré à la juste valeur à la date de l'attribution, et il est passé en charges sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant inscrit à titre d'augmentation du surplus d'apport. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour refléter le nombre réel d'unités dont les droits ont été acquis. Au moment où les droits seront acquis, la société achètera des actions ordinaires sur le marché libre afin de les distribuer aux porteurs d'UAR, ce qui sera comptabilisé à titre de diminution du surplus d'apport.

k) Information relative au résultat par action

L'information relative au résultat par action de base s'obtient en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société a recours à la méthode du rachat d'actions pour déterminer les montants dilués par action, méthode selon laquelle tout produit tiré des options sur actions, des bons de souscription ou d'autres instruments dilutifs est présumé être employé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ensuite ajusté en fonction de la variation nette.

3. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation ou des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Immobilisations corporelles et actifs de prospection incorporels

La juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations corporelles comptabilisée par suite d'un regroupement d'entreprises est déterminée selon la juste valeur. La juste valeur est le montant estimé pour lequel une immobilisation pourrait être échangée à la date d'acquisition par un acheteur consentant et un vendeur consentant, dans des conditions de concurrence normale, au terme d'une commercialisation adéquate et entre des parties agissant en toute connaissance de cause, judicieusement et librement. La juste valeur à la date d'acquisition estimée des immobilisations corporelles comporte des estimations, notamment l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables, des flux de trésorerie connexes et des taux d'actualisation. Le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque est propre à l'actif et établi en fonction de la conjoncture de marché générale.

La juste valeur des autres éléments des immobilisations corporelles est fondée sur les cours du marché d'éléments semblables.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs, acomptes, créditeurs et charges à payer, impôt sur le résultat à payer, dette bancaire et billets de premier rang non garantis

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des acomptes ainsi que des créditeurs et charges à payer est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, le taux d'actualisation utilisé étant le taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la juste valeur de ces éléments se rapprochait de leur valeur comptable du fait de leur échéance à court terme. La dette bancaire porte intérêt à un taux variable du marché assorti de marges variables et, par conséquent, la juste valeur de marché se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des billets de premier rang non garantis est déterminée en fonction des prix sur le marché.

iii) Dérivés

La juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises financier est déterminée en actualisant l'écart entre le prix prévu au contrat et les courbes des prix à terme publiés à la date de l'état de la situation financière, selon les volumes résiduels de pétrole et de gaz naturel visés par les contrats et un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les taux publiés par le gouvernement). La juste valeur des options et des tunnels à prime zéro est établie à l'aide de modèles d'évaluation des options qui se fondent sur des données publiées relativement à la volatilité, aux prix et aux taux d'intérêt.

La société détermine la juste valeur des dérivés incorporés à la clôture de chaque période, par l'utilisation de modèles internes qui intègrent des données d'entrée non observables importantes (niveau 3). En l'absence de données observables, on tiendra compte des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, y compris les hypothèses sur les risques de marché, tels que les prix futurs de l'énergie et les taux d'actualisation. Pour déterminer les estimations de la juste valeur, la société tente d'utiliser au maximum les données d'entrée observables et d'utiliser au minimum les données d'entrée non observables.

iv) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur des options sur actions est évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Les données d'évaluation comprennent le cours des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée), les renoncations attendues, la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général des détenteurs des options), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

La juste valeur des UAR est évaluée à l'aide du cours de l'action à la date d'attribution.

v) Évaluation

Tourmaline classe la juste valeur des instruments financiers selon la hiérarchie décrite ci-dessous et en fonction de la quantité de données observables utilisées pour évaluer l'instrument.

Niveau 1 – Données fondées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de clôture. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs visés au niveau 1. Les prix sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement à la date de clôture. Les évaluations de niveau 2 se fondent sur des données telles que les prix cotés sur le marché à terme pour les marchandises et des facteurs ayant trait à la valeur temporelle et à la volatilité, lesquelles données peuvent, dans une large mesure, être observées ou corroborées sur le marché.

Niveau 3 – Les évaluations de ce niveau sont celles dont les données relatives à l'actif ou au passif ne sont pas nécessairement basées sur des données de marché observables.

Les tableaux qui suivent présentent l'information portant sur l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer figurant à l'état consolidé de la situation financière se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Ces actifs et ces passifs ne sont pas inclus dans les tableaux suivants.

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers		
Contrats de gestion du risque marchandises ¹⁾	329 552 \$	329 552 \$
Dérivés incorporés de gaz naturel ²⁾	866 432	866 432
Passifs financiers		
Dette bancaire	651 594	651 594
Billets de premier rang non garantis	448 643	410 368
Contrats de gestion du risque marchandises ¹⁾	57 079	57 079
Dérivés incorporés sur le gaz naturel ²⁾	9 338 \$	9 338 \$

1) Les contrats de gestion du risque marchandises sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 2.

2) Les dérivés incorporés de gaz naturel sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 3.

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers		
Contrats de gestion du risque marchandises et du risque de change ¹⁾	234 959 \$	234 959 \$
Dérivés incorporés sur le gaz naturel ²⁾	2 045 323	2 045 323
Passifs financiers		
Dette bancaire	170 767	170 767
Billets de premier rang non garantis	448 342	394 280
Contrats de gestion du risque marchandises et du risque de change ¹⁾	503 799 \$	503 799 \$

1) Les contrats de gestion du risque marchandises, du risque de taux d'intérêt et du risque de change sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 2.

2) Les dérivés incorporés de gaz naturel sont évalués à la juste valeur à partir de données de niveau 3.

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le conseil d'administration assume l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la société. Il a mis en place un processus visant à assurer le respect des politiques de gestion des risques et en surveille l'application.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société doit faire face, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites en fonction de la conjoncture des marchés et des activités de la société.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles; il découle principalement des sommes à recevoir de négociants de pétrole et de gaz naturel et de partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs. Au 31 décembre 2023, une tranche de 667,8 millions de dollars des débiteurs de Tourmaline était à recevoir de négociants de pétrole et de gaz naturel et d'institutions financières (1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2022), une tranche de 36,6 millions de dollars était à recevoir de partenaires avec lesquels elle détenait conjointement des actifs (40,3 millions de dollars au 31 décembre 2022), et une tranche de 26,6 millions de dollars était à recevoir de gouvernements provinciaux (23,1 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Les sommes à recevoir des négociants de pétrole et de gaz naturel sont normalement recouvrées le 25^e jour du mois suivant la production. La société vend une part importante de son pétrole et de son gaz naturel à un nombre limité de contreparties. En 2023, Tourmaline a compté une contrepartie (une contrepartie en 2022) qui représentait plus de dix pour cent de son chiffre d'affaires annuel. Pour atténuer le risque de crédit associé à ces soldes, la société a pour politique d'établir des relations de commercialisation avec des acheteurs solvables. Par le passé, Tourmaline n'a jamais connu de problèmes de recouvrement auprès de ses négociants de pétrole et de gaz naturel. Les sommes à recevoir de partenaires sont habituellement recouvrées dans un délai d'un à trois mois suivant l'envoi de la facture au partenaire. La société tente d'atténuer le risque lié aux débiteurs de partenaires en leur demandant d'approuver au préalable les importantes dépenses d'investissement. Les débiteurs sont toutefois à recevoir de membres du secteur du pétrole et du gaz naturel, et le recouvrement des soldes non réglés est tributaire de divers facteurs propres au secteur, comme les variations des prix des marchandises, la hausse des coûts et le risque d'obtenir des forages non fructueux. De plus, un autre risque associé aux partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs réside dans le fait que des désaccords occasionnels peuvent survenir et accroître le risque de non-recouvrement. Pour atténuer encore davantage le risque lié au recouvrement, la société a la capacité d'obtenir avant la tenue du projet la quote-part des dépenses d'investissement incombant aux partenaires. Habituellement, la société n'obtient pas de garantie des négociants de pétrole et de gaz naturel ni des partenaires avec lesquels elle détient conjointement des actifs. Cependant, elle a le pouvoir de retenir la production destinée aux partenaires en cas de non-paiement de leur part.

La société surveille l'ancienneté de ses débiteurs et examine tout problème relatif à ceux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Au 31 décembre 2023, la société avait 6,1 millions de dollars (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2022) de débiteurs en souffrance depuis plus de 90 jours. La société est convaincue que la plupart de ceux-ci sont recouvrables.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des acomptes ainsi que des contrats de gestion du risque marchandises représente le risque de crédit maximal. La société n'avait pas comptabilisé de pertes sur créances attendues au 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022) et elle n'a pas été tenue de radier de créances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société soit incapable d'acquitter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La démarche de la société pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte qu'elle disposera des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Le risque de liquidité est atténué au moyen des fonds en caisse, le cas échéant, et de l'accès à des facilités de crédit.

Le solde des créiteurs et charges à payer de la société au 31 décembre 2023 s'élevait à 1,1 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2022). La politique de la société consiste à payer ses fournisseurs dans un délai de 45 à 75 jours, ce qui est conforme à la pratique au sein du secteur. Au 31 décembre 2023, presque tous les créiteurs étaient inférieurs à 90 jours.

La société dresse des budgets annuels des dépenses d'investissement, qui font l'objet d'un suivi régulier et qui sont modifiés au besoin. En outre, pour mieux gérer encore les dépenses d'investissement, la société demande des autorisations pour de telles dépenses, à la fois pour les projets qu'elle exploite et pour ceux dont elle n'est pas l'exploitante. La société tente également de faire correspondre son cycle de paiements avec le recouvrement des produits tirés du pétrole et du gaz naturel, soit le 25^e jour de chaque mois.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers, incluant les paiements d'intérêts estimés, au 31 décembre 2023.

<i>(en milliers)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Créiteurs et charges à payer	1 101 295 \$	1 101 295 \$	1 101 295 \$	– \$	– \$	– \$
Impôt sur le résultat à payer	402 684	402 684	402 684	–	–	–
Dette bancaire ¹⁾	651 594	897 000	–	–	897 000	–
Billets de premier rang non garantis ²⁾	448 643	497 666	10 378	10 378	276 299	200 611
Passifs financiers dérivés						
Contrats financiers de marchandises	57 079	57 079	29 573	6 431	13 153	7 922
Dérivés incorporés de gaz naturel	9 338	9 338	9 338	–	–	–
	2 670 633 \$	2 965 062 \$	1 553 268 \$	16 809 \$	1 186 452 \$	208 533 \$

1) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 6,77 %, soit le taux applicable aux emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2023, les intérêts étant versés à l'échéance de la facilité.

2) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 2,31 % soit le taux moyen applicable sur les billets de premier rang non garantis au 31 décembre 2023, les intérêts étant versés semestriellement.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des conditions de marché, comme les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les cours de change, influent sur le bénéfice net de la société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à réduire l'exposition au risque de marché à l'intérieur de limites acceptables tout en optimisant les rendements de la société.

La société utilise tant des contrats dérivés financiers que des contrats de vente de marchandises à livrer pour gérer les risques de marché. Toutes ces transactions sont effectuées conformément à la politique de gestion des risques de la société, qui a été approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de change correspond au risque que les flux de trésorerie fluctuent en raison de la modification du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien. La société est exposée au risque de change en raison de sa stratégie de diversification des points de vente selon laquelle elle réalise des ventes sur le marché américain et reçoit des dollars américains. La société atténue ce risque au moyen de swaps de devises afin de se protéger des importantes fluctuations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Les variations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent également avoir des répercussions sur les prix futurs du pétrole et du gaz naturel, ce qui pourrait ensuite avoir des conséquences sur la valeur de certains contrats dérivés. Il n'y avait aucun swap de devises en cours au 31 décembre 2023.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société est exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où les variations des taux d'intérêt du marché influenceront sur sa dette bancaire, laquelle est assortie d'un taux d'intérêt variable. Tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait réduit ou haussé les capitaux propres et le bénéfice net de 5,6 millions de dollars (6,1 millions de dollars au 31 décembre 2022). La perte réalisée sur le swap de taux d'intérêt lié à des instruments financiers a été prise en compte dans les charges financières présentées à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Le risque marchandises est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations du prix des marchandises. Les prix des marchandises pour le pétrole et le gaz naturel sont libellés en dollars américains et, par conséquent, le prix obtenu par les producteurs canadiens dépend du cours du change entre le dollar canadien et le dollar américain. Les prix des marchandises subissent également les répercussions de la conjoncture économique mondiale, qui dicte le niveau de l'offre et de la demande. Au 31 décembre 2023, la société avait conclu certains contrats dérivés financiers et des contrats de vente de marchandises à livrer dans le but de gérer son risque marchandises. Ces instruments ne servent pas à des fins de transaction ou de spéculation. La société n'a pas désigné ses contrats dérivés financiers en tant que couvertures comptables efficaces en dépit du fait qu'elle considère que tous les contrats de marchandises constituent des couvertures économiques efficaces. Par conséquent, tous les contrats de marchandises financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant constatées à titre de profit latent ou de perte latente à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La société n'a pas effectué d'opération de compensation des actifs et des passifs financiers dans les états consolidés de la situation financière.

La société avait conclu les contrats de marchandises financiers dérivés suivants au 31 décembre 2023¹⁾ :

		2024	2025	2026	2027	2028	Juste valeur (en milliers)
Gaz naturel							
Swaps AECO ²⁾	<i>MBtu/j</i>	18 917	–	–	–	–	2 822 \$
	<i>\$ CA/MBtu</i>	2,26 \$					
Swaps NYMEX	<i>MBtu/j</i>	110 000	70 000	60 000	20 000	–	92 291 \$
	<i>\$ US/MBtu</i>	3,83 \$	4,12 \$	4,14 \$	4,36 \$		
Swaps internationaux	<i>MBtu/j</i>	30 194	17 932	–	–	–	185 551 \$
	<i>\$ US/MBtu</i>	20,86 \$	19,07 \$				
Écarts de prix – autres	<i>MBtu/j</i>	32 473	–	–	–	–	(17 658) \$
	<i>\$ US/MBtu</i>	0,21 \$					
Tunnels financiers							
AECO	<i>MBtu/j</i>	3 535	–	–	–	–	611 \$
	<i>\$ CA/MBtu</i>	2,41–2,85 \$					
Options d'achat (vendeur) ³⁾	<i>MBtu/j</i>	40 000	20 000	50 000	70 000	62 500	(26 960) \$
	<i>\$ US/MBtu</i>	6,50 \$	8,50 \$	9,20 \$	8,43 \$	8,56 \$	

		2024	2025	2026	2027	2028	Juste valeur (en milliers)
Pétrole							
Swaps financiers	<i>b/j</i>	13 497	496	–	–	–	42 191 \$
	<i>\$ US/b</i>	77,43 \$	78,70 \$				
Swaps financiers	<i>b/j</i>	249	–	–	–	–	(2 889) \$
	<i>\$ CA/b</i>	63,95 \$					
Options d'achat NYMEX	<i>b/j</i>	4 249	496	–	–	–	(6 676) \$
	<i>\$ US/b</i>	81,02 \$	78,70 \$				
Swaps financiers sur le propane ⁴⁾	<i>b/j</i>	4 808	–	–	–	–	3 190 \$
	<i>\$ US/b</i>	37,11 \$					
Total de la juste valeur							272 473 \$

1) Les volumes et les prix présentés correspondent aux volumes et aux prix moyens pondérés pour la période.

2) Ces contrats ont l'indice 7A comme indice sous-jacent.

3) Options d'achat européennes aux termes desquelles la contrepartie peut exercer l'option mensuellement un jour donné d'acheter sur le NYMEX à un prix déterminé.

4) Les swaps financiers sur le propane comprennent les transactions de swap financier OPIS Conway, Argus FEI et Baltic LPG Freight.

Les contrats financiers de marchandises de la société sont sensibles aux fluctuations des prix des marchandises. Pour les contrats de marchandises existants au 31 décembre 2023, une hausse de 1,00 \$ US le baril des prix futurs prévus du pétrole et de 0,10 \$ US le kpi³ des prix du gaz naturel, tous les autres facteurs demeurant constants par ailleurs, aurait donné lieu à une augmentation de 42,3 millions de dollars de la perte latente, ce qui aurait eu une incidence directe sur le bénéfice avant impôt (diminution de 39,1 millions de dollars du profit latent au 31 décembre 2022). Une baisse de 1,00 \$ US le baril des prix du pétrole et de 0,10 \$ US le kpi³ des prix du gaz naturel aurait eu un effet équivalent contraire.

La société a conclu les contrats de marchandises dérivés financiers suivants après le 31 décembre 2023 :

Type de contrat	Quantité	Période	Prix contractuel
Option d'achat NYMEX	40 000 MBtu/j	De janvier 2025 à décembre 2025	5,00 \$ US/Mbtu
Swaps financiers – propane	4 576 b/j	De février 2024 à mars 2025	31,76 \$ US/b

Après le 31 décembre 2023, la société a conclu une entente de revenus nets selon l'indice JKM visant 62 500 MBtu/j de gaz naturel pour une période de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2027.

La société n'avait conclu aucun contrat de change dérivé financier au 31 décembre 2023.

La société a conclu les contrats de change dérivés suivants après le 31 décembre 2023 :

Type de contrat		2024
Tunnels	\$ US (en milliers), mensuel	30 000 \$
	\$ CA/\$ US	1,3250 \$ – 1,3979 \$
Taux moyen à terme	\$ US (en milliers), mensuel	5 000 \$
	\$ CA/\$ US	1,3510 \$

La société a une entente de livraison de gaz naturel d'une durée de 15 ans qui est entrée en vigueur depuis janvier 2023 en vertu de laquelle Tourmaline livrera 140 000 MBtu/j (environ 140 000 kpi³/j). Aux termes de l'entente, Tourmaline livrera du gaz naturel à sa contrepartie à un point de livraison situé en Louisiane, aux États-Unis, et obtiendra un prix correspondant à l'indice des prix au comptant Japan Korea Marker (« JKM »), moins les déductions pour transport et liquéfaction. Compte tenu du fait que les volumes sont livrés à une contrepartie aux États-Unis, mais que Tourmaline obtient un prix correspondant à l'indice des prix au comptant JKM, il a été déterminé que l'entente contenait également un dérivé incorporé en raison de l'écart de prix entre le JKM et le NYMEX. La société a défini le contrat hôte comme un contrat de vente de gaz naturel assorti d'un prix sous-jacent pour le gaz naturel correspondant au NYMEX.

La société détermine la juste valeur du dérivé incorporé de gaz naturel à la clôture de chaque période, par l'utilisation de modèles internes qui intègrent des données d'entrée non observables importantes (niveau 3). En l'absence de données observables, on tiendra compte des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif, y compris les hypothèses sur les risques de marché, tels que les prix futurs de l'énergie pour les périodes sans données d'entrée observables, la volatilité, les cours de change et la durée du contrat. Pour déterminer les estimations de la juste valeur, la société tente d'utiliser au maximum les données d'entrée observables et d'utiliser au minimum les données d'entrée non observables.

La société enregistrera des profits latents (pertes latentes) sur le dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM d'après les variations des prévisions sur les prix du JKM et du NYMEX. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM a entraîné une perte latente de 1,2 milliard de dollars en raison de l'affaiblissement des prévisions de prix du JKM en comparaison avec les prévisions de prix au NYMEX (profit latent de 2,0 milliards de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une juste valeur de niveau 3 du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM de 835,6 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données d'entrée non observables relatives au dérivé incorporé de gaz naturel de niveau 3 au 31 décembre 2023 :

Actif à la juste valeur (en millions)	Méthode d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des données non observables importantes / moyenne pondérée (en \$ US/MBtu)
	Approche par le marché intégrant des techniques d'actualisation	Écart de prix du JKM par rapport au NYMEX	De 7,25 % à 11,21 \$ / 8,56 \$
Dérivé incorporé de gaz naturel	835,6 \$		

Une variation du taux d'actualisation et des variations importantes des prix du gaz naturel pourraient avoir une incidence importante sur les évaluations à la juste valeur de niveau 3 du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM. Au 31 décembre 2023, une variation du taux d'actualisation ou du prix de l'indice JKM à l'égard du contrat de 15 ans aurait l'incidence suivante sur la juste valeur du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM :

(en milliers)	Taux d'actualisation		Prix selon le JKM	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %
Juste valeur – augmentation (diminution)	(22 221) \$	23 624 \$	147 321 \$	(147 238) \$

En décembre 2023, la société a conclu une entente de revenus nets physique d'une durée de 34 mois aux termes de laquelle Tourmaline livrera 50 000 MBtu/j de gaz naturel à AB-NIT et recevra un prix correspondant à l'indice Dutch TTF (moins les déductions connexes) à compter de mars 2024. Compte tenu du fait que les volumes sont livrés à une contrepartie en Alberta, mais que Tourmaline obtient un prix correspondant à l'indice néerlandais TTF, il a été déterminé que l'accord contenait un dérivé incorporé en raison de l'écart de prix entre le TTF et l'AECO. La société a défini le contrat hôte comme un contrat de vente de gaz naturel assorti d'un prix sous-jacent pour le gaz naturel correspondant à AECO. La juste valeur du contrat au 31 décembre 2023 s'élevait à 1,9 million de dollars.

Le tableau qui suit présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2023.

(en milliers)	Contrats dérivés financiers	Dérivés incorporés de gaz naturel ¹⁾	Total
Actifs courants	221 800 \$	254 646 \$	476 446 \$
Actifs à long terme	107 752	611 786	719 538
Passifs courants	(29 573)	(9 338)	(38 911)
Passifs à long terme	(27 506)	–	(27 506)
Total de la juste valeur des instruments financiers	272 473 \$	857 094 \$	1 129 567 \$

1) Compte tenu du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM, du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice TTF et des dérivés incorporés de l'entente de livraison de gaz naturel aux fins de production d'électricité.

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et des pertes latents sur les instruments financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Profit latent sur les instruments financiers – contrats de marchandises	408 727 \$	163 640 \$
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers – monnaie étrangère	121 302	(107 974)
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers – dérivés incorporés de gaz naturel ¹⁾	(1 188 229)	2 045 323
Total du profit latent (de la perte latente) sur les instruments financiers	(658 200) \$	2 100 989 \$

1) Compte tenu du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice JKM, du dérivé incorporé de l'entente de livraison de gaz naturel selon l'indice TTF et des dérivés incorporés de l'entente de livraison de gaz naturel aux fins de production d'électricité.

Outre les contrats financiers de marchandises mentionnés précédemment, la société a conclu des contrats avec livraison physique dans le but de gérer le risque marchandises. Ces contrats sont considérés comme des contrats de vente normaux et ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Les contrats de vente de marchandises avec livraison physique suivants étaient en vigueur au 31 décembre 2023^{1), 6)} :

		2024	2025	2026	2027	2028
Gaz naturel						
Prix fixe ²⁾	MBtu/j	567 160	427 083	87 993	18 956	–
	\$ CA/ MBtu	4,52 \$	4,64 \$	5,80 \$	4,22 \$	
Écarts de prix – AECO ³⁾	MBtu/j	165 806	86 658	103 452	70 000	62 500
	\$ US/MBtu	(0,78) \$	(0,69) \$	(0,64) \$	(0,64) \$	(0,64) \$
Écarts de prix – Dawn	MBtu/j	16 667	10 000	10 000	8 329	–
	\$ US/MBtu	(0,06) \$	(0,04) \$	(0,04) \$	(0,04) \$	
Écarts de prix – Station 2 ⁴⁾	MBtu/j	26 078	2 337	–	–	–
	\$ US/MBtu	(0,46) \$	(0,37) \$			
Écarts de prix – autres ⁵⁾	MBtu/j	64 365	35 000	–	–	–
	\$ US/MBtu	(0,09) \$	(0,24) \$			

1) Les volumes et les prix présentés correspondent aux volumes et aux prix moyens pondérés pour la période.

2) À l'AECO, à Dawn, à Station 2, à PG&E et à Malin.

3) Une partie de ces transactions visant les écarts de prix sont assorties d'un plafond, pour le NYMEX, soit 36,4 Mpi³/j à 4,56 \$ US le kpi³ pour 2024.

4) Les prix pour ces volumes sont établis selon l'indice 7A.

5) Écarts de prix relatifs aux marchés hors AECO.

6) Tourmaline a signé des ententes de revenus nets avec des tiers dans les marchés suivants : Chicago, Ventura, Emerson, Dawn et Henry Hub. La moyenne pour 2024-2026 est de 105,7 Mpi³/j, et la production de sortie pour 2026 est de 142,4 Mpi³/j. Ces montants ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessus.

La société a conclu les contrats de marchandises avec livraison physique suivants après le 31 décembre 2023 :

Type de contrat	Quantité	Période	Prix contractuel
Écarts de prix	40 000 MBtu/j	D'avril 2024 à octobre 2024	(0,76) \$ US/MBtu

d) Gestion du capital

La société a pour politique de maintenir de solides assises financières afin de conserver la confiance de ses investisseurs, de ses créanciers et du marché et de soutenir l'expansion future des activités. La société estime que sa structure de capital se compose des capitaux propres, de la dette bancaire, des billets de premier rang non garantis et du fonds de roulement. Pour maintenir ou ajuster sa structure de capital, la société peut, à l'occasion, émettre ou racheter des actions, émettre des titres d'emprunt, ajuster sa politique de dividende et ajuster ses dépenses d'investissement de façon à gérer les niveaux d'endettement actuels ou projetés. Les budgets annuels et ceux mis à jour sont approuvés par le conseil d'administration.

La principale mesure dont se sert la société pour évaluer sa structure de capital est le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés, définie comme étant la dette bancaire et les billets de premier rang non garantis majorés du fonds de roulement (ajusté en fonction de la juste valeur des passifs au titre des instruments financiers à court terme, des obligations locatives à court terme, des obligations de démantèlement à court terme et des écarts de change latents), sur les flux de trésorerie annualisés (selon le plus récent trimestre), définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés représente le délai qu'il faudrait pour rembourser la dette si aucune autre dépense d'investissement n'était engagée et si les flux de trésorerie du prochain exercice demeuraient équivalents au montant du dernier trimestre annualisé.

Tel qu'il est présenté plus bas, au 31 décembre 2023, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés de la société s'établissait à 0,48 : 1 (0,09 : 1,00 au 31 décembre 2022).

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre	
	2023	2022
Dette nette		
Fonds de roulement (négatif)	(298 280) \$	809 449 \$
Juste valeur des instruments financiers – passifs (actifs) courants	(437 535)	(709 286)
Obligations locatives – court terme	5 796	3 109
Obligations de démantèlement – court terme	45 000	30 000
Profit ou perte de change latent(e) lié(e) au fonds de roulement – (actif) passif	5 524	(8 605)
Fonds de roulement ajusté	(679 495) \$	124 667 \$
Dette bancaire	(651 594)	(170 767)
Billets de premier rang non garantis	(448 643)	(448 342)
Dette nette	(1 779 732) \$	(494 442) \$
Flux de trésorerie annualisés		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du quatrième trimestre	1 012 819 \$	1 115 399 \$
Charge d'impôt exigible au quatrième trimestre	(75 669)	(7 599)
Impôts payés en trésorerie	6 051	–
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(25 193)	294 847
Flux de trésorerie du quatrième trimestre	918 008 \$	1 402 647 \$
Flux de trésorerie annualisés (selon le plus récent trimestre annualisé)	3 672 032 \$	5 610 588 \$
Ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie annualisés	0,48	0,09

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a fait passer son dividende trimestriel de 0,25 \$ par action à 0,28 \$ par action et a versé des dividendes exceptionnels de 2,00 \$, de 1,50 \$, de 1,00 \$ et de 1,00 \$ par action.

5. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2022	369 882 \$
Virements aux immobilisations corporelles (note 6)	(46 234)
Dessaisissements	(2 068)
Baux miniers échus	(32 530)
Au 31 décembre 2022	289 050 \$
Virements aux immobilisations corporelles (note 6)	(38 341)
Dessaisissements	(955)
Baux miniers échus	(17 850)
Au 31 décembre 2023	231 904 \$

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des projets de prospection de la société pour lesquels les réserves prouvées ou probables sont en cours d'établissement. Les entrées correspondent à la quote-part revenant à la société des coûts liés aux actifs de prospection et d'évaluation engagés au cours de l'exercice. Les charges liées aux baux miniers échus ont été incluses dans le poste « Épuisement et amortissements » des états consolidés du résultat net et du résultat global.

Évaluation de la dépréciation

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société a déterminé qu'il n'existait aucun indice interne ou externe de dépréciation à l'égard de ses actifs de prospection et d'évaluation et, par conséquent, elle n'a pas effectué de test de dépréciation.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2022	19 382 403 \$
Dépenses d'investissement	1 698 663
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation (note 5)	46 234
Variation des passifs relatifs au démantèlement (note 8)	(89 211)
Acquisitions d'entreprises	306 837
Acquisitions de biens	304 160
Dessaisissements	(76 936)
Au 31 décembre 2022	21 572 150 \$
Dépenses d'investissement	2 057 390
Virements depuis les actifs de prospection et d'évaluation (note 5)	38 341
Variation des passifs relatifs au démantèlement (note 8)	162 989
Acquisitions d'entreprises	1 678 357
Acquisitions de biens	60 701
Dessaisissements	(7 789)
Au 31 décembre 2023	25 562 139 \$

Cumul de l'épuisement et de l'amortissement

(en milliers)

Au 1 ^{er} janvier 2022	5 918 825 \$
Épuisement et amortissements	1 148 564
Dessaisissements	(421)
Au 31 décembre 2022	7 066 968 \$
Épuisement et amortissements	1 280 539
Au 31 décembre 2023	8 347 507 \$

Valeur comptable nette

(en milliers)

Au 31 décembre 2022	14 505 182 \$
Au 31 décembre 2023	17 214 632 \$

Des coûts de mise en valeur futurs prévus de 16,9 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (13,6 milliards de dollars au 31 décembre 2022) ont été inclus dans le calcul de l'épuisement. La société a comptabilisé une charge d'épuisement liée à ses participations dans des biens pétroliers et gaziers de 1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (1,1 milliard de dollars au 31 décembre 2022).

Inscription à l'actif des charges générales et administratives, des paiements fondés sur des actions et des coûts d'emprunt

Des charges générales et administratives d'un montant total de 43,2 millions de dollars ont été inscrites à l'actif et incluses dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 (46,7 millions de dollars au 31 décembre 2022). Les immobilisations corporelles comprennent également des paiements fondés sur des actions hors trésorerie de 34,9 millions de dollars au 31 décembre 2023 (21,7 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Évaluation de la dépréciation

Conformément aux IFRS, la société procède à un test de dépréciation à l'égard d'une UGT si elle détecte un indice de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Au 31 décembre 2023, la société n'a détecté aucun indice de dépréciation à l'égard de ses UGT et, par conséquent, elle n'a effectué aucun test de dépréciation. La société n'a aucune UGT qui a fait l'objet d'une charge de dépréciation historique qui n'a pas été entièrement reprise.

Au 31 décembre 2022, la société n'a détecté aucun indice de dépréciation à l'égard de ses UGT et, par conséquent, elle n'a effectué aucun test de dépréciation.

Acquisitions d'entreprises

Bonavista

Le 17 novembre 2023, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Bonavista. La société a émis 10 341 778 actions ordinaires au prix de 66,64 \$ l'action pour une contrepartie en actions de 689,2 millions de dollars et a versé une contrepartie en trésorerie de 651,0 millions de dollars. Les coûts de transaction globaux engagés par la société, soit 7,4 millions de dollars, en lien avec cette acquisition ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les résultats d'exploitation de Bonavista sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date de clôture de la transaction. La juste valeur estimée à la date d'acquisition attribuée aux immobilisations corporelles est fondée sur l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes préparée au 31 décembre 2022 par des évaluateurs de réserves tiers indépendants auxquels Bonavista a fait appel et mise à jour par des évaluateurs de réserves en interne pour refléter les activités jusqu'au 17 novembre 2023. Les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et les flux de trésorerie connexes estimés ont été actualisés selon un taux fondé sur le prix qu'aurait payé un intervenant sur le marché ainsi qu'au moyen des données de marché de la zone indiquée à ce moment. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en tenant compte des justes valeurs estimées indiquées ci-après au moyen de taux d'actualisation fondés sur le prix qu'aurait payé un intervenant sur le marché :

<i>(en milliers)</i>	Bonavista
Juste valeur des actifs nets acquis	
Trésorerie	8 651 \$
Fonds de roulement	7 517
Immobilisations corporelles	1 678 357
Actifs au titre de droits d'utilisation	1 632
Instruments financiers (montant net)	11 284
Dette bancaire	(118 275)
Obligations locatives	(1 632)
Obligations de démantèlement	(247 477)
Charge d'impôt différé	82 309
Profit sur l'acquisition	(82 204)
Total	1 340 162 \$
Contrepartie	
Trésorerie	650 986 \$
Actions émises	689 176
Total	1 340 162 \$

Les états consolidés du résultat net et du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent les montants suivants relatifs à Bonavista depuis le 17 novembre 2023 :

<i>(en milliers)</i>	Bonavista
Ventes de marchandises attribuables à la production	69 195 \$
Bénéfice net et résultat global	5 474 \$

Si la société avait acquis Bonavista au 1^{er} janvier 2023, les résultats pro forma des ventes de pétrole et de gaz naturel ainsi que le bénéfice net et le résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 auraient été comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Montants présentés	Bonavista	Montants pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Ventes de marchandises attribuables à la production	5 351 253 \$	546 728 \$	5 897 981 \$
Bénéfice net et résultat global	1 735 880 \$	169 799 \$	1 905 679 \$

Rising Star

Le 10 août 2022, la société a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Rising Star. En contrepartie, elle a inclus 6,0 millions d'actions ordinaires de Topaz qu'elle détenait à un prix de 20,56 \$, pour une contrepartie en actions de Topaz de 123,4 millions de dollars et une contrepartie en trésorerie de 67,8 millions de dollars, totalisant 191,1 millions de dollars, y compris le fonds de roulement. Les coûts de transaction globaux engagés par la société de 0,4 million de dollars liés à cette acquisition, ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Les résultats d'exploitation de Rising Star sont pris en compte dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date de clôture de la transaction. La juste valeur estimée à la date d'acquisition attribuée aux immobilisations corporelles découle de l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et des flux de trésorerie connexes préparée au 31 décembre 2021 par des évaluateurs de réserves tiers indépendants auxquels Rising Star a fait appel et mise à jour par des évaluateurs de réserves en interne pour tenir compte des activités jusqu'au 10 août 2022. Les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées et probables et les flux de trésorerie connexes estimés ont été actualisés selon un taux fondé sur le prix qu'aurait payé un intervenant sur le marché ainsi qu'au moyen des données de marché de la zone indiquée à ce moment. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en tenant compte des justes valeurs estimées indiquées ci-après au moyen de taux d'actualisation fondés sur le prix qu'aurait payé un intervenant sur le marché :

<i>(en milliers)</i>	Rising Star
Juste valeur des actifs nets acquis	
Fonds de roulement	6 401 \$
Immobilisations corporelles	306 837
Actifs au titre de droits d'utilisation	335
Dette bancaire	(3 439)
Obligations locatives	(335)
Obligations de démantèlement	(25 367)
Charge d'impôt différé	(44 069)
Profit sur l'acquisition	(49 233)
Total	191 130 \$
Contrepartie	
Trésorerie	67 770 \$
Actions de Topaz	123 360
Total	191 130 \$

Les états consolidés du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent les montants suivants se rapportant à Rising Star depuis le 10 août 2022 :

<i>(en milliers)</i>	Rising Star
Ventes de marchandises attribuables à la production	30 675 \$
Bénéfice net et résultat global	3 959 \$

Si la société avait acquis Rising Star le 1^{er} janvier 2022, les résultats pro forma des ventes de pétrole et de gaz naturel ainsi que le bénéfice net et le résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 auraient été comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Montants présentés	Rising Star	Montants pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Ventes de marchandises attribuables à la production	8 110 837 \$	103 636 \$	8 214 473 \$
Bénéfice net et résultat global	4 487 049 \$	22 624 \$	4 509 673 \$

Acquisitions de biens pétroliers et gaziers

2023

Le 19 juin 2023, la société a acquis des terrains dans la zone du nord-est de la Colombie-Britannique pour une contrepartie en trésorerie de 32,5 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 32,5 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de néant.

Le 21 juillet 2023, la société a acquis des actifs dans la région de Deep Basin pour une contrepartie en trésorerie de 19,1 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 19,4 millions de dollars et à la reprise de passifs relatifs au démantèlement de 0,3 million de dollars.

2022

Le 15 février 2022, la société a acquis des terrains dans la zone du nord-est de la Colombie-Britannique pour une contrepartie en trésorerie de 20,0 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a donné lieu à une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 20,0 millions de dollars et à la prise en charge de passifs relatifs au démantèlement de néant.

Le 12 avril 2022, la société a acquis la participation restante dans deux usines de traitement du gaz situées dans la zone du nord-est de la Colombie-Britannique dans lesquelles la société détenait déjà une participation directe, pour une contrepartie en trésorerie de 235,3 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. L'acquisition a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 236,2 millions de dollars et la prise en charge de passifs relatifs au démantèlement de 0,9 million de dollars.

La société a appliqué aux acquisitions susmentionnées le test de concentration facultatif de l'IFRS 3 en 2023 et en 2022 et, par conséquent, les acquisitions ont été comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs.

Sortie de biens pétroliers et gaziers

2022

Le 1^{er} septembre 2022, la société a vendu un droit de redevance sur une partie de ses terrains, mis en valeur ou non à Topaz pour une contrepartie en trésorerie de 51,0 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. La transaction a donné lieu à un profit sur la sortie de 28,9 millions de dollars qui a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 29 septembre 2022, la société a vendu des actifs secondaires acquis auprès de Rising Star pour une contrepartie en trésorerie de 16,7 millions de dollars, compte non tenu des ajustements de clôture habituels. La sortie a donné lieu à une diminution d'environ 43,1 millions de dollars des immobilisations corporelles et à des obligations de démantèlement de 26,2 millions de dollars.

Total des acquisitions et des sorties de biens pétroliers et gaziers

Au total, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a conclu des acquisitions de biens pour une contrepartie en trésorerie de 58,5 millions de dollars, y compris les acquisitions susmentionnées (273,8 millions de dollars au 31 décembre 2022), et des acquisitions de 1,0 million de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) pour une contrepartie autre qu'en trésorerie. La société a repris une obligation de démantèlement de 1,2 million de dollars par suite de ces acquisitions (20,9 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a également procédé à des sorties de biens pour une contrepartie en trésorerie totale de 7,8 millions de dollars (71,5 millions de dollars au 31 décembre 2022) et une contrepartie autre qu'en trésorerie de 1,0 million de dollars (9,5 millions de dollars au 31 décembre 2022). La société a cédé une obligation de démantèlement de néant par suite de ces sorties (26,3 millions de dollars au 31 décembre 2022).

7. CONTRATS DE LOCATION

Actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 762 \$	10 825 \$
Entrées	10 138	1 463
Modifications	9 283	561
Actifs au titre de droits d'utilisation provenant d'acquisitions d'entreprises <i>(note 6)</i>	1 632	335
Amortissement	(5 055)	(3 422)
Solde à la clôture de l'exercice	25 760 \$	9 762 \$

Obligations locatives

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 155 \$	11 169 \$
Entrées	10 138	1 463
Modifications	9 283	561
Obligations locatives provenant d'acquisitions d'entreprises <i>(note 6)</i>	1 632	335
Charge d'intérêts se rapportant au contrat de location	840	319
Paiements de loyer	(5 743)	(3 692)
Solde à la clôture de l'exercice	26 305 \$	10 155 \$
Obligations locatives courantes	5 796 \$	3 109 \$
Obligations locatives non courantes	20 509 \$	7 046 \$

La société loue des locaux pour bureaux, des véhicules et de l'équipement informatique. Les paiements de loyer sont actualisés au moyen du taux d'emprunt de la société à la passation du contrat de location pour calculer l'obligation locative. Le total des paiements effectués aux termes des contrats de location à court terme et de faible valeur se sont établis à moins de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023; ce total n'est pas pris en compte dans les obligations locatives (moins de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

La société a des paiements de loyer variables liés à ses contrats de location de bureaux qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de ses obligations locatives. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les paiements de loyer variables s'élevaient à 4,6 millions de dollars (2,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2022) et ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives à l'état du résultat net et du résultat global. Les obligations locatives de la société couvrent des périodes de un an à onze ans, mais peuvent contenir des options de prolongation. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux obligations locatives inscrites dans l'état de la situation financière se présentent comme suit :

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR AN

<i>(en milliers)</i>	1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements de loyer, y compris le principal et les intérêts	7 259 \$	8 782 \$	5 004 \$	12 330 \$	33 375 \$

8. OBLIGATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

Les obligations de démantèlement de la société résultent de ses participations nettes dans des actifs pétroliers et gaziers, notamment des puits, des réseaux de collecte et des installations de traitement. La société estime que le montant total gonflé mais non actualisé des flux de trésorerie nécessaires au règlement de telles obligations est d'environ 2,4 milliards de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2022). Il est prévu que certains travaux d'abandon débuteront en 2024. Un taux d'intérêt sans risque de 3,02 % (3,28 % au 31 décembre 2022) et un taux d'inflation de 1,62 % (2,09 % au 31 décembre 2022) ont servi à calculer les obligations de démantèlement. Au 31 décembre 2023, la modification des sorties de fonds estimées futures tient compte de l'écart entre la juste valeur actualisée des obligations acquises dans le cadre de l'acquisition de Bonavista et la valeur actualisée au moyen du taux sans risque, ainsi que des changements apportés au calendrier et aux coûts estimés des dépenses liées au démantèlement futures.

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	567 053 \$	648 142 \$
Obligation contractée	21 979	21 058
Obligation contractée à l'acquisition d'entreprises (note 6)	247 477	25 367
Obligation contractée à l'acquisition de biens (note 6)	1 210	20 850
Obligation ayant fait l'objet d'un dessaisissement (note 6)	–	(26 253)
Obligation réglée	(31 050)	(32 995)
Charge de désactualisation	19 362	21 153
Modification des sorties de fonds estimées futures	141 010	(110 269)
Solde à la clôture de l'exercice	967 041 \$	567 053 \$
Obligations de démantèlement courantes	45 000 \$	30 000 \$
Obligation de démantèlement non courantes	922 041 \$	537 053 \$

9. DETTE BANCAIRE

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Facilité de crédit renouvelable	652 310 \$	171 515 \$
Frais d'émission de titres d'emprunt	(716)	(748)
Dettes bancaires	651 594 \$	170 767 \$

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogable de cinq ans non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'un consortium bancaire qui s'élève à 2,55 milliards de dollars, dont une tranche de 2,34 milliards de dollars vient à échéance en juin 2028 et une tranche de 215,0 millions de dollars qui vient à échéance en juin 2027. La date d'échéance peut être reportée annuellement à la demande de la société et avec le consentement des prêteurs. La facilité de crédit renouvelable comporte une clause d'expansion (« accordéon ») qui permet à la société, sous réserve de l'approbation des prêteurs, d'augmenter le montant de cette facilité jusqu'à concurrence de 500,0 millions de dollars en ajoutant une nouvelle institution financière ou en augmentant le montant de l'engagement de ses prêteurs existants. Les prélèvements sur la facilité de crédit renouvelable peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains et portent intérêt soit au taux préférentiel de la banque agent, soit au taux des acceptations bancaires, soit au taux SOFR (pour les emprunts en dollars américains), majoré de pourcentages applicables.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, Tourmaline est assujettie à la clause restrictive suivante, soit le ratio du total de la dette par rapport au total de la structure du capital, qui ne doit pas dépasser 0,65 : 1. Au 31 décembre 2023, le ratio du total de la dette par rapport au total de la structure du capital était de 0,1 : 1. Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, la société respectait toutes les clauses restrictives.

Aux termes de la facilité de crédit de la société, le « total de la dette » s'entend habituellement de la somme de la dette et de la dette subordonnée (à l'heure actuelle, Tourmaline n'a pas de dette subordonnée). Le « total de la structure du capital » s'entend habituellement de la somme des capitaux propres et de toute autre dette de la société, y compris la dette bancaire. Le tout est établi après consolidation conformément aux PCGR.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a effectué des prélèvements en dollars américains sur la facilité de crédit comme elle y est autorisée aux termes de celle-ci. Le remboursement de ces prélèvements a engendré un profit de change découlant du raffermissement du dollar canadien. Parallèlement aux prélèvements libellés en dollars américains, la société a conclu des swaps de devises afin d'atténuer le risque de change découlant de ces emprunts libellés en dollars américains. Cette transaction permet à la société de profiter de l'écart entre le taux CDOR et le taux SOFR sans être exposée au risque de change.

La société dispose également d'une facilité de crédit d'exploitation non garantie assortie de clauses restrictives auprès d'une banque canadienne d'un montant de 50,0 millions de dollars. À la demande de la société et avec l'aval des prêteurs, la date d'échéance de la facilité de crédit d'exploitation de juin 2024 peut être reportée chaque année. La clause restrictive est la même que celle qui s'applique à la facilité de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit d'exploitation.

En outre, la société dispose d'une facilité de crédit non garantie payable à vue de 50,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne. Au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit payable à vue.

Au 31 décembre 2023, Tourmaline disposait de lettres de crédit en cours de 74,8 millions de dollars (54,9 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont une tranche de 26,3 millions de dollars est garantie par la facilité de crédit d'exploitation et une tranche de 48,5 millions de dollars est garantie par la facilité de crédit payable à vue, respectivement.

Au 31 décembre 2023, la capacité d'emprunt totale de la société se chiffrait à 3,1 milliards de dollars, ce qui comprend la dette bancaire et les billets de premier rang non garantis (note 10).

Au 31 décembre 2023, un montant de 651,6 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et des billets de premier rang non garantis de 448,6 millions de dollars étaient en cours, pour un montant combiné de la dette bancaire et des billets de premier rang non garantis totalisant 1,1 milliard de dollars, déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt (619,1 millions de dollars au 31 décembre 2022). Le taux d'intérêt effectif s'établissait à 3,95 % pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023 (2,70 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

10. BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Billets de premier rang non garantis	450 000 \$	450 000 \$
Frais d'émission de titres d'emprunt	(1 357)	(1 658)
Billets de premier rang non garantis	448 643 \$	448 342 \$

Le 25 janvier 2021, la société a émis des billets de premier rang non garantis à hauteur de 250,0 millions de dollars. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 2,077 %, payable deux fois l'an à compter du 25 juillet 2021, arrivent à échéance le 25 janvier 2028 et sont de rang égal avec toutes dettes en cours non garanties et subordonnées de la société. Ces billets de premier rang non garantis ne comportent aucune clause restrictive de nature financière.

Le 9 août 2021, la société a émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 200,0 millions de dollars. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 2,529 %, payable deux fois l'an dès le 12 février 2022, arrivent à échéance le 12 février 2029 et sont de rang égal avec toutes dettes en cours non garanties et subordonnées de la société. Ces billets de premier rang non garantis ne comportent aucune clause restrictive de nature financière.

11. PARTICIPATION DANS TOPAZ

Au 31 décembre 2023, la société détenait 31,2 % des actions ordinaires en circulation de son entreprise associée Topaz. Le tableau suivant présente un rapprochement de la participation dans Topaz :

<i>(en milliers)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Solde à l'ouverture de la période	648 229 \$	745 924 \$
Produits tirés de la participation dans Topaz	14 881	34 358
Dividendes reçus de Topaz	(55 082)	(52 788)
Dessaisissement des actions ordinaires de Topaz	–	(87 976)
Profit sur la dilution de la participation dans Topaz	–	8 711
Solde à la clôture de la période	608 028 \$	648 229 \$

Le 29 avril 2022, Topaz a conclu l'acquisition de Keystone Royalty Corp., ce qui a entraîné l'émission de 4,2 millions d'actions ordinaires de Topaz et une réduction de la participation de Tourmaline, qui est passée de 36,6 % à 35,6 %. La dilution de la participation directe de Tourmaline dans Topaz a donné lieu à un profit de 8,7 millions de dollars, car la transaction a été réalisée à une valeur plus élevée des actions de Topaz par rapport à la valeur comptable de l'investissement de Tourmaline dans Topaz.

Le 10 août 2022, la société a conclu l'acquisition de Rising Star qui comprenait la contrepartie de 6,0 millions d'actions ordinaires de Topaz, ce qui a entraîné une réduction de la participation de Tourmaline, qui est passée de 35,5 % à 31,3 %. Le dessaisissement des actions ordinaires de Topaz a entraîné une réduction de 88,0 millions de dollars de l'investissement de Tourmaline dans Topaz et un profit sur la sortie de 35,4 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, Topaz a versé des dividendes en trésorerie de 1,22 \$ par action ordinaire et Tourmaline a reçu 55,1 millions de dollars, montant qui a été porté en déduction de sa participation dans Topaz.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de Topaz, présentée dans ses propres états financiers.

<i>(en milliers)</i>	Aux 31 décembre et pour les périodes closes à ces dates	
	2023	2022
Actifs courants	60 379 \$	69 471 \$
Actifs non courants	1 586 768	1 766 261
Passifs courants	(7 084)	(4 523)
Passifs non courants	(396 285)	(468 915)
Actifs nets	1 243 778	1 362 294
Produits	306 691	356 735
Bénéfice net	47 644 \$	99 355 \$

La juste valeur de la participation de Tourmaline dans Topaz, qui se chiffre à 875,0 millions de dollars, a été établie à l'aide du cours de clôture des actions ordinaires de Topaz le 31 décembre 2023, soit 19,38 \$ l'action.

12. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en série.

b) Actions ordinaires émises

<i>(en milliers, sauf les nombres d'actions)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice clos le 31 décembre 2022	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde à l'ouverture de l'exercice	338 684 709	7 725 189 \$	330 860 313	7 482 534 \$
Émises à l'acquisition d'entreprises (note 6)	10 341 778	689 176	–	–
Émises contre trésorerie à l'exercice d'options sur actions (note 16)	2 324 262	57 374	7 824 396	189 242
Surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions	–	16 099	–	53 413
Solde à la clôture de l'exercice	351 350 749	8 487 838 \$	338 684 709	7 725 189 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). Le 2 août 2023, la société a renouvelé son offre publique de rachat, ce qui lui permet de racheter jusqu'à 16 989 041 actions ordinaires, soit 5 % de ses actions ordinaires en circulation au 25 juillet 2023, sur une période de douze mois à compter du 8 août 2023. Aux termes de l'offre publique de rachat, des actions ordinaires peuvent être rachetées au cours du marché en vigueur et toute action ordinaire rachetée aux termes de l'offre publique de rachat sera annulée au moment de son rachat par la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société n'a racheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation.

Dividendes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a versé des dividendes trimestriels en trésorerie de 1,05 \$ par action ordinaire, pour un total de 359,8 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a versé des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,90 \$ par action ordinaire, pour un total de 302,7 millions de dollars.

Le 1^{er} février 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 2,00 \$ par action ordinaire pour un total de 677,6 millions de dollars.

Le 19 mai 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,50 \$ par action ordinaire pour un total de 508,7 millions de dollars.

Le 22 août 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,00 \$ par action ordinaire pour un total de 340,0 millions de dollars.

Le 1^{er} novembre 2023, la société a versé un dividende exceptionnel de 1,00 \$ par action ordinaire pour un total de 340,8 millions de dollars.

13. PRODUITS

La société vend sa production aux termes de contrats à prix fixe et à prix variable. Le prix de transaction des contrats à prix variable est fondé sur le prix de la marchandise, après un ajustement pour tenir compte de la qualité, de l'emplacement ou d'autres facteurs, chaque composante de la formule de prix pouvant être fixe ou variable, selon les modalités contractuelles. Aux termes des contrats, la société est tenue de livrer un volume déterminé de pétrole brut, de condensat, de liquides ou de gaz naturel à la contrepartie au contrat. Les produits sont comptabilisés lorsqu'une unité de production est livrée à la contrepartie au contrat. Le montant des produits comptabilisés est fondé sur le prix de transaction convenu, toute variabilité des produits liée spécifiquement aux efforts de la société pour livrer la production et, par conséquent, les produits correspondants, étant alloués à la production fournie pendant la période au cours de laquelle la variabilité se produit. Ainsi, aucune limitation ne s'applique aux produits variables.

La vente des marchandises produites est effectuée aux termes de contrats ayant diverses échéances allant jusqu'à quinze ans. Les produits sont normalement recouverts le 25^e jour du mois suivant la production.

Le tableau suivant présente les ventes de marchandises de la société, ventilées par source de produits :

(en milliers)	Exercices clos les	
	2023	2022
Gaz naturel		
Ventes attribuables à la production	2 867 752 \$	5 114 700 \$
Prime sur les activités de gestion des risques	809 886	508 744
	3 677 638	5 623 444
Pétrole		
Ventes attribuables à la production	413 799	454 206
Prime sur les activités de gestion des risques	16 455	13 772
	430 254	467 978
Condensat		
Ventes attribuables à la production	1 225 901	1 400 798
(Perte) sur les activités de gestion des risques	(2 236)	(5 407)
	1 223 665	1 395 391
LGN		
Ventes attribuables à la production	843 801	1 141 133
(Perte) sur les activités de gestion des risques	(12 842)	–
	830 959	1 141 133
Produits liés à la commercialisation ¹⁾	79 724	49 702
Total		
Ventes de marchandises attribuables à la production	5 351 253	8 110 837
Prime sur les activités de gestion des risques	811 263	517 109
Produits liés à la commercialisation	79 724	49 702
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	6 242 240 \$	8 677 648 \$

1) Les produits liés à la commercialisation se rapportent à la vente de marchandises achetées à des tiers. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ces achats à des tiers liés à la commercialisation se chiffraient à 30,0 millions de dollars (43,3 millions de dollars en 2022).

Au 31 décembre 2023, les sommes à recevoir au titre des contrats conclus avec des clients, lesquelles sont incluses dans les débiteurs, s'élevaient à 627,7 millions de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2022).

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 s'établissaient comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Charge d'impôt exigible	431 298 \$	11 934 \$
Charge d'impôt différé	12 196	1 407 309
	443 494 \$	1 419 243 \$

Les charges d'impôt différé figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global reflètent un taux d'impôt effectif qui diffère du taux d'impôt prévu par la loi attendu. Les différences ont été comptabilisées comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Bénéfice avant impôt	2 179 374 \$	5 906 292 \$
Taux prévu par la loi canadienne ^{1) 2)}	23,57 %	24,16 %
Charge d'impôt sur le résultat attendu selon le taux prévu par la loi	513 678	1 426 960
Incidence sur l'impôt des éléments suivants :		
Paiements fondés sur des actions	16 786	7 149
Profit sur les acquisitions	–	(11 895)
Comptabilisation des crédits d'impôt RS&DE	(19 220)	–
Produits tirés des placements en titres de participation	(3 507)	(10 406)
Tranche non imposable du gain en capital	–	(3 998)
Incidence d'un changement du taux d'impôt des sociétés ³⁾	(66 896)	10 126
Autres	2 653	1 307
Charge d'impôt sur le résultat	443 494 \$	1 419 243 \$

1) Le taux prévu par la loi représente le taux d'impôt combiné qui s'applique à la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2) Le taux d'impôt des sociétés en Colombie-Britannique est 12 %.

3) Le taux d'impôt des sociétés en Alberta est 8 %.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 se présentent comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Comptabilisés dans le bénéfice net	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2023
Passifs d'impôt différé					
Prospection et évaluation et immobilisations corporelles	2 196 222 \$	201 114 \$	128 945 \$	– \$	2 526 281 \$
Contrats de gestion des risques	429 193	(166 226)	2 653	–	265 620
Actif au titre du droit d'utilisation	2 277	3 397	384	–	6 058
Paiements fondés sur des actions	–	6 017	–	(895)	5 122
Actif à long terme	754	(259)	–	–	495
Actifs d'impôt différé					
Obligations de démantèlement	(136 941)	(32 265)	(58 195)	–	(227 401)
Obligations locatives	(2 453)	(3 349)	(384)	–	(6 186)
Paiements fondés sur des actions	(7 057)	–	–	7 057	–
Pertes autres qu'en capital	–	3 618	(136 651)	–	(133 033)
Frais d'émission d'actions	(399)	149	(19 061)	–	(19 311)
Passif (actif) d'impôt différé	2 481 596 \$	12 196 \$	(82 309) \$	6 162 \$	2 417 645 \$

<i>(en milliers)</i>	Solde au 1 ^{er} janvier 2022	Comptabilisés dans le bénéfice net	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	Comptabilisés dans les capitaux propres	Solde au 31 décembre 2022
Passifs d'impôt différé					
Prospection et évaluation et immobilisations corporelles	1 900 206 \$	245 862 \$	50 154 \$	– \$	2 196 222 \$
Contrats de gestion des risques	(77 668)	506 861	–	–	429 193
Actif au titre du droit d'utilisation	2 591	(394)	80	–	2 277
Actif à long terme	903	(149)	–	–	754
Actifs d'impôt différé					
Obligations de démantèlement	(155 127)	24 257	(6 071)	–	(136 941)
Obligations locatives	(2 674)	301	(80)	–	(2 453)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	(7 057)	(7 057)
Pertes autres qu'en capital	(628 892)	628 892	–	–	–
Frais d'émission d'actions	(2 064)	1 679	(14)	–	(399)
Passif (actif) d'impôt différé	1 037 275 \$	1 407 309 \$	44 069 \$	(7 057) \$	2 481 596 \$

Au 31 décembre 2023, la société disposait de comptes fiscaux, au palier fédéral, s'élevant à environ 7,2 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022) et pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices à venir, y compris un montant de 565,7 millions de dollars (néant au 31 décembre 2022) au titre de pertes fiscales inutilisées.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2023, la société ne détenait aucun actif d'impôt différé non comptabilisé.

Placements

La société ne prévoit pas se séparer de placements dans un avenir prévisible et, par conséquent, a évalué l'impôt différé lié à ces placements à l'aide de taux d'impôt applicables aux dividendes, lesquels s'établissent à zéro puisque ces dividendes sont exonérés d'impôt. Par conséquent, aucun l'impôt différé n'a été comptabilisé.

15. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action de base a été calculé comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Bénéfice net et résultat global (<i>en milliers</i>)	1 735 880 \$	4 487 049 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base	341 015 368	335 597 666
Bénéfice par action – de base	5,09 \$	13,37 \$

Le bénéfice par action après dilution a été calculé comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Bénéfice net et résultat global (<i>en milliers</i>)	1 735 880 \$	4 487 049 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – après dilution	345 383 038	342 533 099
Bénéfice par action – après dilution	5,03 \$	13,10 \$

En raison de leur effet antidilutif, 7 763 874 options ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (3 765 675 au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, 351 350 749 actions ordinaires, de base, étaient en circulation (338 684 709 au 31 décembre 2022).

16. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La société administre un régime d'options sur actions perpétuel aux termes duquel elle peut attribuer aux membres de son personnel des options pouvant viser jusqu'à 26 351 306 actions ordinaires, ce qui représente 7,5 % des actions ordinaires en circulation actuellement. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré selon le volume des cinq jours précédant la date d'émission des actions de la société à la date d'attribution des options, et la durée maximale de chaque option est de sept ans. Les options sont attribuées tout au long de l'exercice et leurs porteurs en acquièrent les droits à raison d'un tiers de leur nombre aux premier, deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution.

	Exercices clos les 31 décembre			
	2023		2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions en circulation à l'ouverture de l'exercice	12 541 699	41,22 \$	16 372 528	24,83 \$
Attribution	4 162 700	65,25	4 074 175	74,33
Exercice	(2 324 262)	24,68	(7 824 396)	24,19
Expiration/annulation	(155 873)	65,11	–	–
Renonciation	–	–	(80 608)	40,27
Options sur actions en circulation à la clôture de l'exercice	14 224 264	50,69 \$	12 541 699	41,22 \$

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société se chiffrait à 63,57 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (66,97 \$ au 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2023 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en circulation à la clôture de l'exercice	Durée contractuelle moyenne pondérée restant à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables à la clôture de l'exercice	Prix d'exercice moyen pondéré
De 10,23 \$ à 27,61 \$	2 878 651	3,00	17,54	2 750 487	17,36
De 27,62 \$ à 32,11 \$	2 853 087	4,41	31,92	1 409 366	31,93
De 32,12 \$ à 65,76 \$	1 689 401	5,66	53,37	301 895	44,64
De 65,77 \$ à 72,23 \$	3 407 200	6,83	66,41	34 169	68,23
De 72,24 \$ à 80,06 \$	3 395 925	5,69	77,45	1 132 738	77,45
	14 224 264	5,16	50,69	5 628 655	34,87

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes et des valeurs qui en découlent :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Juste valeur des options attribuées (moyenne pondérée)	21,74 \$	25,98 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,73 %	3,21 %
Période estimée de détention des options avant leur exercice	4,1 ans	4,2 ans
Volatilité attendue	41,2 %	42 %
Taux de renonciation	1,8 %	1,8 %
Dividende par action	1,05 \$	0,86 \$

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS (« UAR »)

Au quatrième trimestre de 2022, la société a adopté un régime d'UAR visant des actions émises et a attribué les UAR de celui-ci aux dirigeants, aux salariés et aux consultants de la société. Les UAR peuvent être attribuées tout au long de l'exercice et leurs porteurs en acquièrent les droits à raison d'un tiers de leur nombre au premier, au deuxième et au troisième anniversaire de la date d'attribution. Les UAR seront réglées à la date d'acquisition des droits en actions ordinaires achetées par un fournisseur de services indépendant sur le marché libre.

Le tableau qui suit résume les UAR en circulation au 31 décembre 2023 :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
UAR en circulation à l'ouverture de l'exercice	237 328	–
Attribution	328 330	237 328
Règlement	(86 456)	–
Renonciation	(4 418)	–
Dividendes réinvestis	27 764	–
UAR en circulation à la clôture de l'exercice	502 548	237 328

La charge liée aux UAR est établie à l'aide de la méthode de la juste valeur en fonction du cours des actions de la société à la date d'attribution et est comptabilisée dans les paiements fondés sur des actions, dont une part est inscrite à l'actif.

17. AUTRES PRODUITS

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Produits tirés du traitement	17 629 \$	15 498 \$
Produits tirés de l'électricité	15 579	18 880
Autres	14 220	19 034
Total des autres produits	47 428 \$	53 412 \$

18. CHARGES FINANCIÈRES

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Charges financières		
Intérêts sur les prêts et emprunts	37 347 \$	29 616 \$
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 8)	19 362	21 153
Intérêts se rapportant au contrat de location (note 7)	840	319
(Profit) perte de change sur la dette libellée en dollars américains	(25 007)	6 666
(Profit réalisé) perte réalisée sur les swaps de devises	25 007	(6 666)
Coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises et de biens	7 419	439
Total des charges financières	64 968 \$	51 527 \$

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états consolidés du résultat net et du résultat global de Tourmaline ont été préparés principalement en fonction de la nature des dépenses, à l'exception des salaires qui sont inclus à la fois dans les charges d'exploitation et les charges générales et administratives comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Charges d'exploitation	62 965 \$	57 676 \$
Charges générales et administratives	72 189	57 133
Total des charges de rémunération du personnel	135 154 \$	114 809 \$

20. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont constituées de ce qui suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Source (utilisation) de trésorerie		
Débiteurs	459 140 \$	(425 894) \$
Charges payées d'avance et acomptes	(7 618)	(37 218)
Créditeurs et charges à payer	(21 988)	235 948
	429 534 \$	(227 164) \$
Ayant trait aux activités d'exploitation	307 659 \$	(203 152) \$
Ayant trait aux activités d'investissement	121 875 \$	(24 012) \$

Les intérêts payés en trésorerie se sont élevés à 37,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (28,0 millions de dollars au 31 décembre 2022).

21. ENGAGEMENTS

Dans le cadre normal des activités, Tourmaline a l'obligation d'effectuer des paiements futurs. Les obligations suivantes représentent des contrats et d'autres engagements qui sont connus et qui ne peuvent être résiliés.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR AN

(en milliers)	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements liés à l'exploitation ¹⁾	4 998 \$	8 780 \$	8 339 \$	21 592 \$	43 709 \$
Contrats de transport fermes	1 107 176	1 972 370	1 547 756	5 622 992	10 250 294
Contrats de traitement ²⁾	158 864	269 843	217 061	350 999	996 767
Engagements en matière de capitaux ³⁾	34 851	12 502	3 125	–	50 478
Facilité de crédit renouvelable ⁴⁾	–	–	897 000	–	897 000
Billets de premier rang non garantis ⁵⁾	10 378	20 757	265 920	200 611	497 666
	1 316 267 \$	2 284 252 \$	2 939 201 \$	6 196 194 \$	12 735 914 \$

1) Les engagements liés à l'exploitation comprennent les frais d'exploitation variables liés aux contrats de location de bureaux de la société.

2) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de traitement et des engagements en matière de dépenses d'électricité.

3) Compte tenu des engagements en matière de dépenses de forage.

4) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 6,77 % soit le taux applicable à l'encours des emprunts sur la facilité de crédit au 31 décembre 2023, les intérêts étant versés à l'échéance de la facilité.

5) Compte tenu de charges d'intérêts calculées au taux de 2,31 % soit le taux moyen applicable sur les billets de premier rang non garantis au 31 décembre 2023, les intérêts étant versés semestriellement.

22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, que ce soit de manière directe ou indirecte. Tous les administrateurs et certains cadres de la société sont des principaux dirigeants. Le tableau suivant résume la rémunération versée à tous les principaux dirigeants présentée dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Rémunération des principaux dirigeants

(en milliers)	Exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Rémunération à court terme ¹⁾	15 203 \$	15 660 \$
Paiements fondés sur des actions ²⁾	4 619	3 207
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	19 822 \$	18 867 \$

1) La rémunération à court terme comprend les salaires annuels, les primes, le régime d'achat d'actions à l'intention des employés et les avantages accordés aux principaux dirigeants, ainsi que les jetons de présence.

2) Selon la juste valeur à la date d'attribution des attributions applicables. La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Le total des paiements fondés sur des actions versés à l'égard d'options émises en 2023 est basé sur la juste valeur allant de 21,48 \$ à 21,75 \$ l'option (de 27,04 \$ à 27,31 \$ l'option en 2022).

23. PARTIES LIÉES

La société a conclu un certain nombre d'ententes avec Topaz, qui portent à la fois sur des redevances et des actifs d'infrastructure. Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, des redevances dérogatoires brutes de 115,2 millions de dollars et des frais de traitement de 39,3 millions de dollars étaient payables à Topaz et ont été pris en compte dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la société à titre de redevances et de charges d'exploitation. Au 31 décembre 2023, une tranche de 25,5 millions de dollars des créiteurs de la société était payable à Topaz (42,3 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Il y a lieu de se reporter à la note 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des transactions entre Tourmaline et Topaz.